



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



ÉTUDE DE CAS

LA PÊCHE DURABLE

*DANS QUELLES MESURES LA PÊCHE
PEUT-ELLE ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME
DURABLE?*



*MASTER 2
DÉVELOPPEMENT DURABLE,
STRATÉGIES DE CONCERTATION
ET DE COMMUNICATION
2023-2024*

*BA FATIMA
LEPETIT CÉLIA
RENOUF MANON
SALAUN CHRIS*

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de cette étude de cas.

Nous remercions particulièrement Mme Sylvie Le Calvez, professeure associée de l'Université de Caen Normandie, qui nous a guidés dans notre réflexion et accompagnés tout au long du projet.

Nous tenons à remercier les personnes interrogées pour avoir pris le temps de répondre à nos questions lors de micro-trottoir.

Nous adressons des remerciements à toute l'équipe pédagogique du master 2 développement durable : stratégies de concertation et de communication pour nous avoir permis d'enrichir nos connaissances.

Enfin, nous remercions nos camarades des master SEGGAT et EPE pour nous avoir aidés dans notre analyse.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I. Contextualisation.....	5
A. Durabilité.....	5
B. Pourquoi a-t-on besoin de changer notre approche au secteur halieutique?	6
C. La législation.....	9
D. Les outils de la pêche.....	10
II. Les acteurs de la pêche durable.....	14
A. Les acteurs individuels de la pêche.....	14
B. Les acteurs privés.....	16
C. Les acteurs politiques.....	18
D. Les institutions indépendantes.....	22
III. Les labels.....	24
A. Présentation.....	24
B. Analyse de labels.....	27
IV. Critique de la communication et limites de la pêche durable.....	36
A. Communication des différents acteurs.....	36
B. Limites.....	41
V. Des axes à développer pour une pêche durable.....	45
A. La pêche artisanale.....	45
B. L'aquaculture.....	46
C. Plus grosses mailles de filets.....	48
CONCLUSION.....	50
ANNEXES.....	52
GLOSSAIRE.....	64
ACRONYMES.....	65
BIBLIOGRAPHIE.....	67

Les acronymes sont définis dans les pages 65 et 66.

INTRODUCTION

“Les océans sont au cœur de notre destin et de celui de l'humanité” a affirmé le président de la République, Emmanuel Macron le 8 juin 2023. Le devenir des océans et des activités maritimes est un enjeu important dans les discours mondiaux. La pêche fait partie des thèmes principaux et est au cœur du devenir de la mer . En effet, selon la FAO la consommation de poisson ne cesse d'augmenter. En France, elle a doublé en l'espace de 10 ans, la moyenne de consommation de poissons était de 17 kg/hab/an en 2010 et de 33,5 kg/hab/an en 2021 selon Statista.

Le bien-être des écosystèmes marins est menacé par plusieurs facteurs.

Le réchauffement climatique, l'acidification des océans et la désoxygénation qui l'accompagne perturbent leur reproduction et leur croissance. Ifremer estime la perte à 20% des espèces de poissons d'ici 2100. À ces aléas climatiques s'ajoutent des pratiques de pêche ayant un impact négatif sur les stocks de poissons et la conservation des écosystèmes.

Le concept de pêche durable s'est popularisé par la prise de conscience collective du besoin de préservation des écosystèmes marins, la protection des espèces menacées, la garantie d'une sécurité alimentaire à long terme, la préservation des moyens de subsistance des communautés de pêcheurs, et la réponse aux préoccupations croissantes concernant les effets néfastes de certaines pratiques de pêche sur l'environnement.

Étant conscients de la nécessité de changer notre approche de l'univers marin et du secteur halieutique, notre étude de cas aborde la question suivante : Dans quelles mesures la pêche peut-elle être considérée comme durable?

Dans un premier temps, nous aborderons la définition et la mise en œuvre de la pêche durable. Ensuite nous analyserons la place et l'interaction des différents acteurs dans ce mouvement. Notre troisième partie sera dédiée à l'analyse des labels, par le biais d'un label public et d'un label privé. Pour illustrer l'efficacité des méthodes de communication des acteurs, nous examinerons des campagnes adressées au public. Enfin, nous explorerons d'autres axes durables de pêches à développer.

I. Contextualisation

A. Durabilité

Le mot durable est traditionnellement utilisé par les biologistes dans le secteur marin. En effet, les biologistes utilisent le terme durable pour définir la récolte qui peut être indéfiniment obtenue d'un stock halieutique. C'est-à-dire la quantité de poissons qui peut être pêchée sans affecter la capacité de reproduction des stocks halieutiques. Cette définition traditionnelle centralise la durabilité temporelle des stocks de poissons sans prendre en compte la santé des écosystèmes marins ou l'aspect social du développement durable.

Cependant au cours de ces 30 dernières années, les acteurs de la pêche ont élargi cette définition afin d'inclure une approche holistique de la durabilité qui englobe tous les aspects du secteur de la pêche. Bien que les différents acteurs aient des variations dans leur définition, les aspects économiques, environnementaux et sociaux sont souvent inclus dans cette définition.

Cela signifie qu'une pêche durable doit inclure:

- la durabilité environnementale, c'est-à-dire une pêche respectueuse des stocks halieutiques, des habitats et de l'environnement maritime ;
- la durabilité économique, c'est-à-dire rester une filière économique dynamique, qui crée des emplois sûrs et rémunérateurs ;
- la durabilité sociale, permettant de bonnes conditions de travail et une formation continue des pêcheurs.

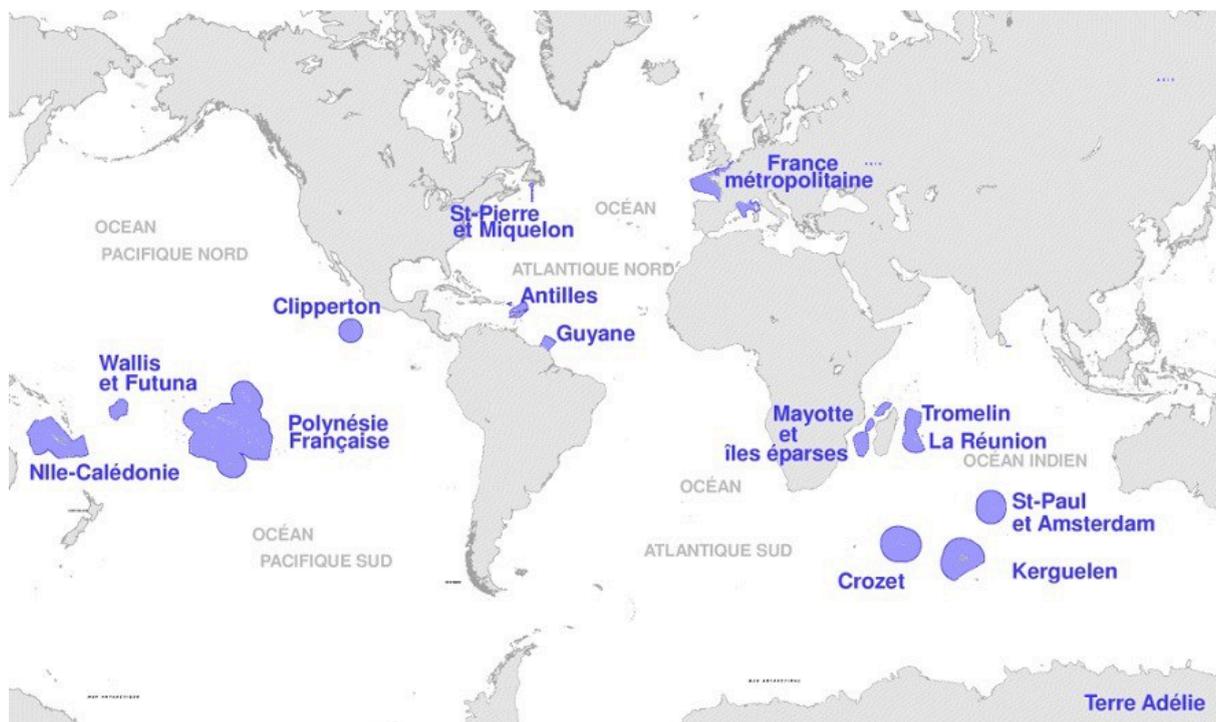
Une pêche durable et une bonne gestion des pêches seraient donc une pêche qui réduit son impact négatif sur l'écosystème marin, assure la viabilité sur le long terme des stocks de poissons et permet la subsistance des communautés qui en sont dépendantes. Cela représente un équilibre entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

B. Pourquoi a-t-on besoin de changer notre approche du secteur halieutique?

Avec l'essor d'une préoccupation générale pour la préservation des ressources naturelles, le développement durable a pris une place importante dans les discussions concernant notre futur et la gestion de nos écosystèmes.

L'industrialisation de la pêche en France a commencé dans les années 30. La France vit un essor unique grâce à un progrès technologique dans tous types de bateaux. Aujourd'hui, le secteur de la pêche revêt une importance économique considérable, contribuant à hauteur de 4% du PIB français et 525 000 emplois, un chiffre en hausse de 14% depuis 2013.

De plus, la France a le deuxième espace maritime mondial, il couvre plus de 10 millions de km².



© Terre Adélie

a. L'impact écologique

L'impact écologique de la pêche est très étendu. En effet, il regroupe plusieurs facteurs. Le matériel utilisé par les pêcheurs n'est pas souvent réutilisé. En effet, le ministère de transition écologique estime que plus de 85% des déchets plastiques retrouvés dans les eaux proviennent de la pêche, soit 640 000 tonnes de déchets.

Une autre externalité négative de la pêche est son empreinte carbone. Elle représente 4% des émissions liées à la production alimentaire soit 179 millions de tonnes de CO₂. Bien que la contribution du secteur de la pêche aux émissions de la production alimentaire soit relativement faible, la pêche est considérée comme étant une activité doublement émettrice de CO₂.

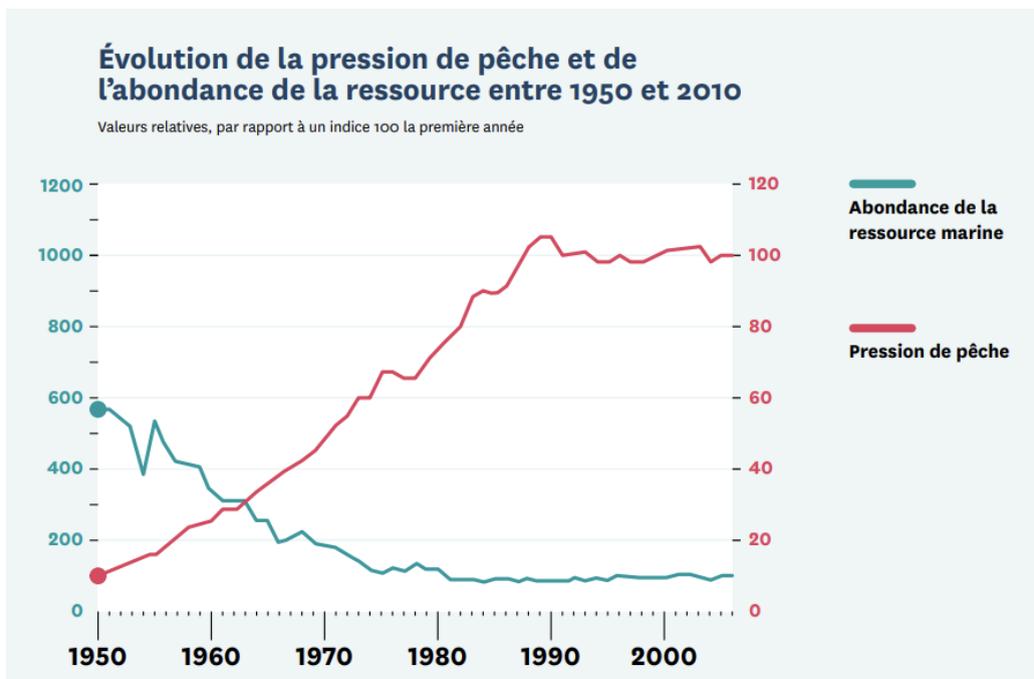
En premier lieu, une partie des émissions provenant de la pêche est due à la combustion des carburants issus d'énergies fossiles polluantes qui alimentent les navires.

À la pollution faite par les bateaux et l'activité de pêcheries, s'ajoutent les émissions des poissons pêchés. L'océan est considéré comme le plus grand puits de carbone au monde : chaque année, 200 millions de tonnes de carbone sont stockés dans les fonds marins à la mort des poissons. Quand un poisson est capturé, tout le carbone qui normalement devrait être retenu dans le fond marin est relâché dans l'atmosphère. Selon une étude réalisée par la revue scientifique Science Advances, un kilogramme de poisson capturé émet 460 grammes de CO₂ et plus de 90 millions de tonnes de poisson sont pêchées chaque année dans le monde. Certaines études considèrent que ce carbone relâché par les poissons causerait un surplus de 25% sur l'empreinte carbone de la pêche découlant seulement de la consommation de poissons.

b. La surpêche et le risque d'effondrement des stocks

La surpêche est une situation dans laquelle la biomasse est surexploitée. La biomasse indique l'état de santé des stocks halieutiques. Avec l'évolution de la pêche, on estime que la biomasse des poissons benthiques ou poisson de fond a été divisée par 5 voire par 10 au cours du XXe siècle.

Dans toute autre activité de production, quand on augmente les moyens de production, la production augmente aussi, mais ce n'est pas le cas de la pêche. En absence de pêche, la production biologique nette¹ est nulle car les morts naturelles compensent le renouvellement des poissons. En soustrayant des poissons, on impacte négativement la santé du stock de poissons. En effet, il existe une corrélation directe entre diminution des stocks et effort de pêche. L'effort de pêche comprend le temps de pêche, le nombre de navires, leur puissance, les engins et leur efficacité. Lorsque l'effort de pêche est intensifié cela peut entraîner une diminution des stocks halieutiques. On est en situation de surpêche quand on constate une pêche excessive d'une espèce qui menace ses capacités à se reproduire, ainsi, son stock diminue. En France, 51% du stock de poissons est surexploité selon Ifremer.



©Bloom

Dans des cas extrêmes, la surpêche peut entraîner l'effondrement d'une espèce, c'est-à-dire son extinction. Le cabillaud est par exemple une espèce considérée menacée d'effondrement par l'ONG WWF à cause de la surexploitation de la plupart de ses stocks.

¹ Taux d'accumulation ou de production de nouvelle matière organique ou d'énergie stockée, sans tenir compte des pertes, au cours d'une période donnée.

C. La législation

Dans le cadre législatif et constitutionnel, on a vu un essor de textes réglementaires ayant pour objectif de rendre la pêche plus durable.

a. Internationale

Sur la scène internationale, la première instance dans laquelle la pêche responsable ou durable est abordée est le code de conduite pour une pêche responsable, adopté par les 170 pays membres de la FAO en 1995. L'objectif de ce texte pionnier est d'encourager l'adoption d'une vision holistique de la pêche et des pêcheries dans le monde. Il incite à la mise en place de principes et normes qui vont être adoptés dans le monde entier. Bien que ce texte ne soit pas obligatoire, il a servi à définir les premières fondations pour une politique de pêche durable. La déclaration de Johannesburg en 2002 introduit le besoin de mettre en place des outils de contrôle de pêche afin d'atteindre les objectifs quantitatifs nécessaires.

b. Europe

Dans l'Union Européenne, c'est une tradition datant de 1983 d'avoir une politique de pêche commune. La politique commune de pêche ou PCP est réformée tous les 10 ans pour garantir sa cohérence avec les problématiques qui se présentent. Sa création est née de l'envie d'assurer une répartition harmonieuse des ressources entre les États membres qui partagent les mêmes zones de pêches. C'est en 1992 qu'on observe que les risques de surpêche liés aux efforts de pêche sont trop élevés.

La PCP de 2002 introduit une vision sur le long terme des activités halieutiques. Un des objectifs premiers de cette réforme est donc de garantir une exploitation des espèces marines qui crée les conditions de durabilité nécessaires tant sur le plan économique, environnemental qu'en matière sociale. La réforme de 2002 n'a pas répondu aux attentes à court terme vu que certains stocks ont continué à s'effondrer. La PCP suivante est définie en 2013.

c. France

En France, le texte législatif principal de gestion de pêche est la Politique Commune de Pêche de 2013. Il a été transposé dans le droit français en 2014. L'article 2 décline toute une série d'objectifs résumés en deux points:

- La pêche doit s'inscrire dans un cadre de durabilité environnementale.
- La pêche doit être gérée de sorte à générer un impact positif sur les plans économique, social et de l'emploi, mais aussi contribuer à l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Un rapport publié par le centre d'étude PEW affirme que cette réforme a entraîné des améliorations dans la gestion de la pêche. Elle a contribué à la réduction de la surpêche, et à l'amélioration des niveaux de stocks. Cependant, la vision court-termiste de certaines institutions, qui privilégie les rendements à la durabilité des stocks halieutiques, a empêché de mettre en place des mesures plus restrictives afin d'atteindre des résultats réellement impactants.

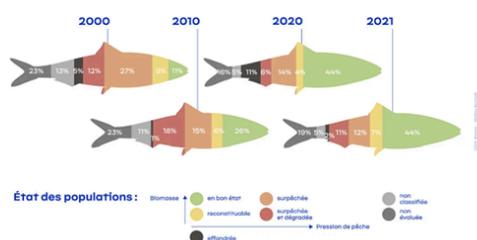
D. *Les outils de la pêche*

a. Le RMD (Rendement maximum durable)

Théorisé en 1935 par Michael Graham, le RMD (Rendement Maximum Durable) est devenu un outil de gestion des pêches et un objectif à atteindre, afin de concilier préservation et exploitation des ressources halieutiques. Le RMD est donc la plus grande quantité de captures que l'on peut extraire d'un stock halieutique à

long terme et à moyen terme dans les conditions environnementales existantes sans impacter le processus de reproduction. Elle a pour objectif d'optimiser l'exploitation et non de maximiser les biomasses. La valeur du RMD dépend du renouvellement naturel du stock et des conditions

Conclusions des évaluations 2022



Evolution de l'état des populations de poissons exploités en France hexagonale entre 2000 et 2021. Les chiffres de 2020 ont été révisés lors de l'évaluation 2022.
Crédit : Ifremer 2023, J. Barrault

environnementales. Depuis la PCP 2013, il est obligatoire que la biomasse des stocks de l'ensemble des stocks pêchées soit maintenue à des niveaux permettant d'atteindre le RMD.

Il est considéré comme avantageux pour plusieurs raisons :

- Un stock au RMD est moins sensible aux aléas naturels et permet donc des captures plus stables d'une année sur l'autre.
- Pêcher au RMD permet des rendements supérieurs puisque le stock peut se reproduire plus rapidement et donc permettre un rendement plus constant.

Même si le RMD est un des principaux outils de gestion de pêche durable ; il a été largement critiqué au fil du temps pour plusieurs raisons. La nature de son approche "mono spécifique" c'est à dire basée sur une seule espèce à la fois est un obstacle à la gestion écosystémique des pêches. De ce fait, beaucoup d'écologistes marins estiment que le RMD ne prend pas en considération l'interdépendance des espèces. Le chercheur Didier Gascuel affirme que c'est un modèle trop simpliste pour mesurer et analyser l'état des pêches et qui conduira sur le long terme à une surexploitation à cause d'un effort de pêche trop élevé. Le RMD rend difficile aussi la gestion multi espèces, car tous les poissons ne peuvent pas être pêchés en RMD sans avoir d'impact sur les autres stocks.

b. Les TACs (Totaux admissibles de captures)

C'est un outil adopté dans la PCP en 2014 ayant pour objectif la conservation des ressources halieutiques. Chaque TAC annuel, pour une espèce de poisson donnée, est réparti entre les États membres. Les TACs sont la quantité maximale de poissons d'une espèce pouvant être prélevée sur une zone et une période délimitée. Cet outil vise à assurer la pérennité des stocks.

Il est défini par le conseil des ministres européens de la pêche avec le soutien d'un conseil scientifique, tel que Ifremer. Ce conseil fixe les quotas maximaux qui sont répartis entre les pays membres selon une clé de répartition fixée en 1983 sur la base des droits historiques de chaque État membre. Chaque pays doit donc veiller à

ce que ces TACs ne soient pas dépassées et lorsque le quota défini est presque atteint, le pays doit fermer la pêche concernée. Ces limites sont exprimées en tonne et concernent la plupart des poissons consommés en France, soit 200 Tacs. Cependant, les quotas ne sont pas fixes et sont susceptibles de changer tous les ans. Cet outil aide dans le contrôle de la surexploitation, néanmoins plus de la moitié des Tacs mis en place sont supérieurs aux conclusions des avis scientifiques, sans raison particulière.

c. Obligation de débarquement

Depuis le 1er janvier 2015, la PCP prévoit une obligation de débarquement (ancien zéro rejet) pour tous les navires européens. Cette loi, transposée au niveau national en 2019, repose sur les principes suivants : ramener à terre toutes les captures d'espèces soumises à TAC quand elles ne sont pas conformes aux tailles réglementaires. Elles doivent être conservées à bord, déclarées et débarquées. Cela vise à réduire les captures involontaires, à documenter l'ensemble des captures et donc de voir l'impact réel de l'activité sur la biomasse des stocks. Elle permet également d'anticiper les modifications dans le calcul de la répartition des TACs et partager la connaissance du milieu marin.

Lors de notre micro trottoir, la totalité des professionnels de pêche interrogés ont exprimé leur opposition à cette loi. Ils estiment la loi excessivement contraignante, sans toutefois percevoir son utilité. De plus, ils ont également signalé que cette loi est symbole de la déconnexion manifeste entre les institutions et les pêcheurs.

d. Décarbonisation

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, sans changer les habitudes de pêche, la décarbonisation est considérée par le gouvernement français comme étant la solution la plus réalisable. Elle englobe l'ensemble des mesures visant à limiter l'empreinte carbone de l'activité de pêche. En vue de la loi climat et résilience de 2021, le gouvernement a publié une feuille de route, résultat d'un travail approfondi de la DGAMPA (Direction générale des affaires maritimes, de la

pêche et de l'aquaculture) ; et du cluster maritime français reposant sur trois leviers:

- efficacité énergétique
- changement d'énergie
- sobriété, liée à la baisse de vitesse des navires

Ce document concerne la filière maritime entière, mais le secteur de la pêche est particulièrement ciblé. Avec 4 336 navires de pêche en métropole et 3 438 navires en outre-mer, la flotte française est vieillissante avec une moyenne de 31 ans. La transition vers des énergies bas carbone, bien que plus coûteuse que l'énergie fossile est un vrai enjeu pour la neutralité carbone du secteur de la pêche.

II. Les acteurs de la pêche durable

A. Les acteurs individuels de la pêche

a. Les consommateurs

Les consommateurs sont les acteurs principaux dans l'économie de la pêche, en mangeant certaines espèces de poissons, les consommateurs jouent un rôle clé dans la perpétuation d'un cycle et le mode de pêche choisi pour satisfaire leurs demandes.

Un exemple concret serait la consommation de dauphins. Depuis quelques années, elle est observée d'un mauvais œil malgré le fait que cette espèce ait été considérée pendant longtemps comme espèce nuisible. Avant les années 1970-1980 et le tournant affectif attribué au dauphin, il était possible de consommer la viande de ce cétacé sans que ce soit illégal.

En France, selon une étude réalisée par Toluna Harris pour France filière pêche en mai 2023, le saumon et le thon seraient les poissons préférés des Français à hauteur respectivement de 29% et de 15%. Dans les deux cas, ces produits ont été cités 70% des fois sur l'échantillon prélevé de 1 112 personnes.

À cause de la destruction massive de son écosystème naturel, le saumon est devenu un poisson d'élevage. Le réchauffement climatique participe également au déclin de la population sauvage de l'espèce.

Les consommateurs occupent ainsi une place centrale dans le secteur de la pêche, agissant comme moteurs principaux de la demande et de la production. Cependant, nombre d'entre eux demeurent peu informés sur les enjeux de la pêche durable comme nous avons pu le constater à l'aide du micro trottoir.

Bien qu'ils aient tendance à définir la pêche durable comme une pêche raisonnée, la question se pose : qu'est-ce qu'une pêche raisonnée ?

Cette notion englobe plusieurs dimensions. Elle peut se référer à la quantité de poissons capturés, visant à éviter la surpêche et à maintenir les populations de poissons à un niveau sain. Elle peut aussi concerner la qualité, où les méthodes de pêche doivent minimiser l'impact sur l'écosystème marin et les espèces non ciblées. De plus, la prise en compte de la taille des poissons pêchés est cruciale pour

assurer la pérennité des espèces, en permettant aux individus de se reproduire avant d'être capturés. Ainsi, une meilleure compréhension et sensibilisation des consommateurs à ces aspects peut grandement contribuer à la promotion d'une pêche véritablement durable.

Les consommateurs achètent principalement leur poisson dans deux lieux. Premièrement, dans les supermarchés qui offrent une facilité d'accès. Grâce à leur proximité et leur présence étendue sur le sol français, même ceux qui résident loin des côtes peuvent se procurer facilement du poisson, qu'il soit frais ou surgelé. Cette accessibilité permet aux supermarchés d'être un point d'achat privilégié pour une grande majorité de consommateurs. Deuxièmement, sur les marchés, la popularité de ces lieux tient particulièrement à la possibilité d'établir une relation de confiance avec les pêcheurs. Les consommateurs apprécient de connaître l'origine de leur poisson et de s'assurer de sa fraîcheur, un avantage notable des marchés locaux.

b. Les flottes de pêcheurs

Selon le Parlement européen, les pêcheurs de petites flottes, c'est-à-dire composées de chalutiers de moins de 20 mètres de long, sont les plus nombreux dans nos eaux françaises, à hauteur de 72% des navires actifs, bien qu'ils ne représentent que 9% des tonnages débarqués.

Ces navires sont majoritairement polyvalents, dans le sens qu'ils pêchent des espèces diverses de poissons en utilisant différentes techniques tel que le chalut, la drague, le filet, le casier ou encore la palangre pour récupérer leurs prises.

Cette méthode est considérée comme la plus durable car elle impacte d'une manière plus réduite l'écosystème marin.

Au contraire, les grandes flottes de navires, également désignées sous les termes de pêcheurs de flotte hauturière ou de pêcheurs en long cours et mesurant plus de 20 mètres de long, représentent 28% des navires et débarquent 65% des tonnages de poissons.

Dû à leur grande taille de filet, ces pêcheurs réalisent plus de pêches accessoires que les pêcheurs de petites flottes, prenant ainsi dans leurs filets des dauphins ou

encore requin. Ce sont également ceux qui consomment le plus de fioul et ils sont donc considérés comme les moins durables.

Suite à l'interview de quelques pêcheurs lors de nos micro trottoir nous avons constaté que la plupart d'entre eux demandaient des éclaircissements lorsque nous leur demandions de définir la pêche durable. Cela met en évidence la difficulté même pour les pêcheurs, en tant qu'acteurs prélevant la ressource, de donner une définition claire de la pêche durable et des implications du terme.

De plus, deux d'entre eux ont présenté le fait que la plupart des bateaux et marchandises portant des labels de pêche durable étaient des bateaux de grandes tailles allant en mer pour des mois entiers. La labellisation du bateau et du produit est moins présente chez les petites flottes.

B. Les acteurs privés

a. Les grandes chaînes de distribution

Les industriels occupent une position cruciale dans la gestion de l'accès aux ressources de la pêche, ils emploient les pêcheurs afin d'être approvisionné en poissons.

En 2023, selon un classement établi par la société Kantar, E. Leclerc, Carrefour et Intermarché se positionnent comme les trois principales chaînes de distribution.

Cependant, d'après un rapport mené par Bloom et posté le 8 Novembre 2023, ces mêmes entreprises se montrent réticentes à partager les données relatives à leur approvisionnement en thon. Bloom présente le classement de chaînes de supermarchés partout dans le monde en fonction de leurs pratiques d'approvisionnement en thon, en particuliers pour leur boites de conserves.

Le thon fait partie de ces poissons consommés en grandes quantités en France et en Europe, mais sa production fait également partie des plus polluantes dans le monde de par l'utilisation de gros chalutiers pour sa pêche et son transport dans le monde. Selon Bloom, l'enseigne E. Leclerc refuse toute collaboration en ne fournissant pas les données quantitatives, et ne propose aucune politique en ligne, malgré sa communication élaborée sur la pêche durable. On ne peut pas savoir d'où

proviennent les thons, à quelle espèce ils appartiennent ou encore quel pays les a pêché. Les informations partagées ne sont pas transparentes et ne peuvent donc informer efficacement le consommateur lors de son achat. Ce problème se répète chez Carrefour qui a été mis en demeure par Bloom. Pour cause de non respect de la loi du devoir de vigilance² quant à la qualité des produits vendus.

Contrairement aux autres industriels, Intermarché dispose de sa propre flotte de bateaux appelé la Scapêche. Depuis cinq ans, ils se sont engagés avec leur flotte à pratiquer une pêche durable et responsable.

Ainsi l'entreprise s'est engagée à ne jamais pêcher en Arctique afin de contribuer à la préservation des espèces maritimes vivantes dans ces zones vierges, inexplorées par l'homme.

La chaîne de distribution s'est également engagée à ne plus jamais pêcher en eaux profondes ou pratiquer la pêche électrique, une technique réputée pour détruire les ressources de poissons.

Cependant, suite à l'enquête Bloom, il est apparu que l'enseigne française ne projette pas d'interdire les méthodes de pêche destructrices. À la place, elle envisage de diffuser une charte à tous ses fournisseurs de marques nationales. Toutefois, il n'a pas été précisé si la signature de cette charte sera obligatoire ni si des vérifications seront effectuées, ce qui atténue l'impact contraignant de cette initiative.

b. Les nouveaux industriels et l'e-commerce

Peu de supermarchés abordent de manière significative l'aspect écologique de la pêche. Ils sont réticents à divulguer l'information sur l'origine des poissons ainsi que les méthodes de pêche utilisées.

À l'inverse, Poiscaille adopte une approche transparente où les détails tels que le lieu, la méthode et le pêcheur sont spécifiés sur le site avant l'achat du produit. Poiscaille est une entreprise française présentant une approche différente

² La loi sur le devoir de vigilance constitue un cadre juridique visant à renforcer la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement, incitant ainsi à une gestion diligente de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement.

de la poissonnerie traditionnelle et s'approvisionne directement auprès des pêcheurs français afin de fournir aux consommateurs du poisson frais, durable et éthique. Sur le site de l'entreprise des podcasts promouvant une pêche plus durable sont mis en lien pour permettre aux consommateurs d'en apprendre plus sur cette mission que s'est fixée la société.

En contrepartie d'une rémunération qui peut dépasser de 20 à 50 % le prix du marché, la société élimine les intermédiaires. Là où à la criée le pêcheur recevrait 3 ou 4€, il reçoit ici 10€ sur un produit vendu 20€.

Il s'agit d'un circuit plus direct, proche du "bateau à l'assiette", permettant de réinventer le lien entre le consommateur et le pêcheur. Cette transparence renforce la traçabilité des produits de la mer et permet une connexion plus informée et responsable entre ceux qui consomment le poisson et ceux qui le pêchent.

C. Les acteurs politiques

a. Internationaux

La Chine détient la première place en tant que pêcherie mondiale, dominant le marché mondial du poisson avec une part significative de 39% des apports halieutiques. En 2022, près de la moitié des captures proviennent de sept pays, à savoir la Chine, l'Indonésie, le Pérou, l'Inde, la Russie, les États-Unis et le Vietnam. Ces pays pêchent beaucoup pour leur consommation personnelle mais également pour les exportations à l'étrangers, ainsi nous pouvons trouver sur nos tables françaises des anchois du Pérou ou encore du lieu noir d'Alaska.

Les populations de ces poissons sont présentes en quantités diverses le long de nos côtes, posant ainsi la question des zones de pêche et de leurs délimitations. La problématique des poissons transfrontaliers soulève un défi, étant donné que les frontières politiques ne correspondent pas toujours aux déplacements naturels de ces espèces. Pour résoudre cette question, la mise en place d'accords de ZEE s'avère indispensable, permettant aux pays de définir clairement les limites de leurs zones de pêche respectives. De plus, l'établissement de quotas internationaux joue un rôle crucial en régulant les volumes de pêche autorisés, contribuant ainsi à une gestion durable des stocks et à la préservation des écosystèmes marins.

La FAO joue un rôle central dans la promotion de la pêche durable à l'échelle mondiale. En collaboration avec les pays membres, la FAO œuvre à élaborer des politiques et des directives visant à garantir la gestion responsable des ressources aquatiques. L'accent est mis sur la conservation des écosystèmes marins, la prévention de la surpêche et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement. Par le biais de programmes et d'initiatives, l'ONU et la FAO s'efforcent de créer un avenir où la pêche durable contribue à la fois à la préservation des océans et à la sécurité alimentaire mondiale.

L'OMC participe également à la notion de contrôle et d'encadrement de la pêche au niveau économique avec par exemple l'Accord sur les subventions à la pêche.

b. Européens

1. *L'agence européenne de contrôle des pêches*

L'AECP, un organe de l'Union Européenne, exerce une coordination essentielle dans la mise en œuvre des obligations européennes, s'inscrivant dans le cadre d'un programme de contrôle et d'inspection d'envergure internationale. Sa mission va au-delà de la simple application des normes européennes, englobant également une direction des plans de déploiement communs.

En tant qu'entité centrale, l'AECP joue un rôle dans l'harmonisation des efforts de contrôle et d'inspection à travers les nations européennes, favorisant ainsi une approche unifiée pour assurer le respect des règlements et des quotas de pêche. Cette coordination renforce la transparence, la légitimité et l'efficacité des activités de contrôle, contribuant ainsi à la préservation des ressources marines et à la durabilité des pratiques de pêche à l'échelle européenne et au-delà.

2. *Europêche*

Europêche est une organisation patronale, représentative majeure du secteur de la pêche en Europe, jouant un rôle essentiel dans la défense des intérêts des pêcheurs et des entreprises liées à l'industrie. Son objectif principal est de promouvoir une pêche durable et responsable tout en soutenant la viabilité économique des communautés côtières dépendantes de cette activité. Europêche s'efforce de garantir un équilibre entre la préservation des ressources marines et les

besoins socio-économiques des pêcheurs, tout en participant activement aux discussions et aux négociations avec les institutions européennes pour influencer les politiques liées à la pêche.

Europêche cherche à façonner des pratiques et des réglementations qui favorisent la gestion durable des océans et des stocks halieutiques tout en préservant les intérêts légitimes de la communauté de la pêche.

Cette initiative vise à maximiser le potentiel durable de la pêche en Europe en favorisant des pratiques responsables et en abordant les défis environnementaux. Europêche travaille en étroite collaboration avec Catching the potential pour développer des stratégies et des politiques qui favorisent une gestion des ressources marines respectueuse de l'environnement tout en soutenant l'industrie de la pêche.

3. Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

Le FEAMPA est un fonds de l'Union européenne qui soutient la politique de pêche commune et le développement d'une économie maritime durable. En place depuis 2014, ce fonds vise à aider les pêcheurs et éleveurs à adopter des pratiques de pêche et d'aquaculture durables, à soutenir les communautés côtières dans la diversification de leurs économies, à financer des projets qui créent de nouveaux emplois et améliorent la qualité de vie le long des côtes européennes.

Le FEAMPA finance également des mesures visant à améliorer la connaissance scientifique dans le domaine maritime et à collecter des données pour la gestion des stocks de poissons. Il soutient l'aquaculture pour sa durabilité et son innovation, ainsi que la surveillance et le contrôle des activités de pêche.

Le FEAMPA est un élément clé de la politique maritime intégrée de l'Union Européenne, qui cherche à coordonner différents domaines politiques liés à la mer et aux côtes, favorisant ainsi une approche plus globale et durable de l'économie maritime.

c. Nationaux

Au niveau français les acteurs peuvent être regroupés en différentes catégories, la police de la pêche, la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture et le Secrétariat d'État chargé de la mer.

La POLPECHE, ou police de la pêche, participe à la protection des ressources en poissons et des intérêts économiques liés à leur exploitation à l'échelle nationale.

Elle repose sur une coordination entre deux principales catégories d'acteurs.

D'une part, les agents des collectivités piscicoles, tels que les gardes pêches particuliers des AAPPMA et les agents de la fédération, jouent un rôle de premier plan dans la surveillance et la régulation des activités de pêche au niveau local.

D'autre part, les services de l'État, comprenant l'OFB, la gendarmerie, la police, la Marine nationale et les Affaires Maritimes, collaborent pour mettre en œuvre la police de la pêche. Ces derniers veillent à l'application des règlements et à la répression des infractions liées à la pêche, contribuant ainsi à assurer la préservation des ressources aquatiques, aussi bien en eaux douces qu'en milieux marins nationaux.

L'association des efforts de ces acteurs peut entraîner des interventions variées, y compris l'appréhension de navires, de matériel et de produits de la pêche.

En collaboration avec d'autres administrations, tel que la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, elle participe au contrôle des pêches, assurant le respect des réglementations européennes et nationales. Cette mission englobe le contrôle de la pêche professionnelle et de plaisance, ainsi que la surveillance de la filière de commercialisation.

Plus qu'un organe de contrôle, le DGAMPA est depuis 2022 le regroupement des deux organes de l'État français sur le domaine de la mer et de ses ressources, à savoir la DAM et la DPMA. Cette fusion englobe également les personnels des capitaineries des ports d'État. Orientée vers le développement durable des activités maritimes et côtières, cette direction générale vise à mieux accompagner les évolutions du transport maritime, de la pêche, de l'aquaculture, et de l'industrie navale. Elle a pour objectifs de développer les données et les services maritimes, de renforcer les capacités de surveillance, de sauvetage et de contrôle en mer, et plus

largement, de soutenir les projets des territoires. De plus, elle s'engage à promouvoir l'emploi maritime et à défendre de manière plus efficace les intérêts maritimes, tant en France qu'à l'international.

Au niveau national, après le 4 juillet 2022, Hervé Bertille occupait le poste de Secrétaire de l'État chargé de la Mer, sous autorité de la Première ministre, du ministre de la transition écologique et du ministre de la transition énergétique.

Il avait autorité sur l'inspection générale des affaires maritimes et était chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique gouvernementale liée à la mer à l'échelle nationale et internationale. Cela englobait divers domaines tels que la préservation de l'environnement marin, le développement de l'économie maritime, et la promotion des intérêts maritimes.

De plus, en collaboration avec le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, il partageait la responsabilité de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture.

Cependant, lors du remaniement de gouvernement de janvier 2024, ce dernier a été démis de ses fonctions.

C'est ainsi que la tutelle en revient aujourd'hui au ministre de la transition écologique, Christophe Béchu.

D. Les institutions indépendantes

a. Ifremer

L>Ifremer, l'institut français spécialisé dans la recherche océanique, se consacre entièrement à l'exploration et à la compréhension des océans. À travers ses activités de recherche scientifique et technologique, ainsi que ses innovations et expertises, l>Ifremer joue un rôle clé dans la protection et la restauration des milieux océaniques. Il œuvre également pour une gestion durable des ressources marines et la diffusion de données et d'informations relatives aux océans. Engagé dans diverses initiatives et programmes scientifiques, l>Ifremer opère à l'échelle nationale, européenne et internationale.

b. Les organisations non-gouvernementales

1. *WWF*

Le WWF, World Wide Fund for Nature, est l'une des principales organisations non gouvernementales œuvrant pour la conservation de la nature à l'échelle mondiale. Reconnu pour son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité et de la durabilité environnementale, le WWF joue un rôle crucial dans la protection des écosystèmes terrestres et marins et a participé à la définition mondiale de la pêche durable.

Une de ses initiatives les plus marquantes a été sa collaboration avec Unilever dans la création du label MSC, un label de certification dont nous reparlerons plus tard dans cette étude.

Cette collaboration entre le WWF et Unilever illustre l'engagement du WWF à travailler avec le secteur privé pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et encourager la conservation des ressources marines et le développement de manières plus durables de pêcher.

2. *Bloom*

Bloom est une organisation non gouvernementale basée en France, se distinguant par son engagement ferme en faveur de la pêche durable. Fondée en 2005, Bloom concentre ses efforts sur la protection des océans et la promotion de pratiques de pêche responsables.

Axée sur la protection des écosystèmes marins et la lutte contre la surpêche, Bloom s'engage activement pour sensibiliser le public et influencer les politiques en faveur de politiques plus strictes et de régulations visant à garantir la pérennité des ressources marines. L'organisation travaille ainsi à mettre en lumière les enjeux environnementaux liés à la surpêche, soulignant les conséquences dévastatrices sur la biodiversité marine et les communautés dépendantes de la pêche.

En collaboration avec d'autres parties prenantes, Bloom œuvre pour la mise en place de mesures de gestion des pêches plus efficaces et pour l'élimination des pratiques destructrices, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes marins

et à la viabilité à long terme des ressources océaniques. Elle produit ainsi des enquêtes et des rapports d'analyse sur l'utilisation des labels de pêche durable dans les supermarchés.

III. Les labels

Face à la multitude de poissons et autres espèces présentes dans la mer, il n'est pas facile pour les consommateurs de prendre une décision éclairée. Pour les personnes qui s'intéressent au concept de pêche durable, une réaction naturelle serait de se fier aux labels, reconnus pour guider les consommateurs dans leur choix de produits conformes aux normes d'une alimentation saine et aux objectifs de développement durable. Au cours de notre étude de cas, nous nous sommes rendues auprès des pêcheurs, poissonniers, conchyliculteurs mais également des consommateurs, et les avons interrogés. Une partie de ce micro-trottoir a été consacrée aux labels.

Lors de cette rencontre, nous avons constaté que les labels en matière de pêche durable n'étaient pas forcément connus des consommateurs de poissons, mais également auprès des acteurs de la pêche directement concernés, ici principalement les pêcheurs et poissonniers.

Pour rappel, seulement 51% des poissons pêchés en France et en Europe proviennent de stocks exploités de manière durable. Cependant, il est pratiquement impossible de déterminer si le poisson que l'on achète est issu d'une pêche durable. En ce qui concerne les produits de la pêche, deux références prédominent : le label mondial privé MSC (Marine Stewardship Council) et le label national "écolabel pêche durable" lancé par FranceAgriMer en 2014.

A. Présentation

a. Définition

Un label est une certification, un signe d'approbation ou un symbole attribué à un produit, service ou organisation, indiquant qu'il répond à des normes

spécifiques ou qu'il respecte certains critères prédéfinis. Les labels servent à guider les choix des consommateurs en favorisant des produits ou services qui répondent à des normes spécifiques, encourageant ainsi des pratiques respectueuses de l'environnement, éthiques, ou de qualité.

Par exemple, dans le domaine alimentaire, le label bio atteste que le produit a été cultivé selon des normes biologiques spécifiques. Les labels sont des attestations de traçabilité. Ils signent l'origine et la qualité des produits débarqués ou produits en aquaculture. Tandis que les écolabels offrent une dimension supplémentaire. Ils authentifient une pêche durable qui respecte les quotas des espèces et limite son impact sur l'environnement.

On peut trouver divers écolabels en matière de pêche durable, tels que MSC, ASC, Friend of the Sea, le label "Pêche durable" ou encore Ecofish.

b. Contexte politique

Les lois Egalim (2018) et Climat et Résilience (2021) imposent de nouvelles obligations à la restauration collective, tant publique que privée, pour progressivement favoriser l'approvisionnement en produits de qualité et durables. Ces directives sont alignées sur les aspirations exprimées par la Convention Citoyenne pour le Climat, particulièrement dans le domaine de l'alimentation. Les produits "de qualité et durables" visés englobent ceux affichant des signes de qualité et des labels, avec une mention explicite de l'écolabel pêche durable en tant que seul label pertinent pour la pêche. Des équivalents sont également acceptés. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la restauration collective est tenue de proposer au moins 50% de produits durables ou portant des signes d'origine et de qualité.

Parallèlement, le ministère de la mer (qui, depuis, a été remplacé par un secrétariat d'État à la mer) a lancé en début 2022 un Plan d'action pour une Pêche durable, visant à soutenir la valorisation des produits de la pêche française et durable, avec l'objectif de labelliser 50% des débarquements français d'ici 2030, sans nécessairement se limiter à l'écolabel "pêche durable". Ces récents engagements gouvernementaux pourraient renforcer la notoriété et l'attrait de l'écolabel auprès des acheteurs et, par conséquent, des producteurs. Néanmoins, certains

producteurs et représentants interrogés ont exprimé des difficultés à comprendre ces stratégies et leur impact sur l'écocertification.

c. Obtention

Les labels peuvent être délivrés par des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles, ou d'autres entités compétentes.

Il faut savoir que le label reflète différentes réalités. Il correspond à une marque protégée qui dispose d'un logo et d'un nom et qui garantit l'origine ou les conditions de fabrication du produit. Pour son obtention, l'entreprise doit répondre aux exigences du cahier des charges de l'organisme qui a créé le label en question. La qualité du label dépend des garanties décrites dans le cahier des charges.

Les labels vont porter sur divers aspects des produits (quotas, couleur, taille, etc) mais également des pratiques et conditions.

La demande doit se faire de la part des professionnels de la pêche, qui doivent déposer un dossier auprès de l'organisme certificateur. La labellisation est payante et fait l'objet de contrôle.

Aussi, à l'inverse des outils mis en place par la législation, les labels vont utiliser d'autres critères de notations et de contrôle. On observe une dissonance entre ce qui est régi par les lois et les critères retenus par les labels.

d. Impacts

Afin d'accéder à la labellisation, il faut tenir compte de plusieurs critères qui peuvent démotiver les professionnels de la pêche. Les professionnels ont confirmé ces obstacles, soulignant les défis pour les pêcheurs indépendants de candidater en raison des investissements importants en temps, ressources humaines, et financiers nécessaires, ainsi que du niveau élevé de connaissances techniques requis.

Le soutien d'une Organisation de Producteurs (OP) est crucial, car elle prend en charge les coûts liés à la certification, aux audits externes et à la communication. Les audits externes des navires représentent une source d'inquiétude et de coûts supplémentaires, avec le risque de devoir les renouveler en cas de conditions de

contrôle non remplies le jour de l'audit. Ces coûts élevés, exacerbés par les crises actuelles telles que le Brexit, la crise sanitaire et l'augmentation des prix du gazole, sont cités comme des obstacles majeurs à l'engagement des professionnels envers les labels.



© Inao

Lors du micro-trottoir, un pêcheur et conchyliculteur a confié avoir eu recours à la labellisation IGP pour les bulots, dont les critères portent notamment sur la couleur, la taille ou encore les quotas imposés. Il a souhaité arrêter d'être labellisé par manque d'intérêt de la part des consommateurs, qui vont notamment s'attarder sur la relation qu'ils entretiennent avec le commerçant plutôt que la labellisation.

Bien que le professionnel s'inscrivait dans une démarche de pêche qu'il considère comme durable, il n'a pas ressenti la nécessité de continuer à être labellisé, expliquant que c'était plus contraignant que positif pour lui, de par les coûts financiers notamment.

B. Analyse de labels

a. Label public – écolabel pêche durable

Le secrétariat d'État chargé de la Mer - qui subit un grand changement depuis le remaniement, a pour mission l'accompagnement de la filière pêche pour une exploitation plus durable des ressources halieutiques, qui constitue une réforme prioritaire de l'État.



© Agriculture.gouv

Pour cela, trois axes ont été choisis :

- Mieux gérer les stocks sous quotas via la politique commune des pêches

- Améliorer la sélectivité des engins de pêche pour limiter l'impact sur les ressources marines
- Accompagner les acteurs sur l'écolabel public « Pêche Durable », pour mieux informer les consommateurs. L'amélioration de l'écolabel pour une meilleure adhésion des professionnels permettant in fine la valorisation des produits de la pêche durable est donc un enjeu majeur du ministère.

L'écolabel public « pêche durable » est un signe de qualité des produits de la pêche, certifiant aux consommateurs que ces produits répondent à des exigences environnementales, économiques et sociales. L'écolabel est issu d'une réflexion initiée par les professionnels de la filière halieutique en 2007, et prévue par le Grenelle³ de l'environnement de 2008. Il vise à répondre aux demandes des professionnels d'un signe officiel permettant de valoriser la pêche durable, qui soit identifiable du consommateur et différent des démarches privées existantes. Une commission de l'écolabel a ainsi été créée dès 2012, réunissant des représentants professionnels des différents maillons (producteurs, criées, mareyeurs, transformateurs, distributeurs), les administrations concernées (environnement, consommation, alimentation), des scientifiques, des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs. Sa mission était de construire une définition commune de la durabilité des pêches, à même de constituer un référentiel clair et exigeant, pouvant faire l'objet d'un audit. Après une phase de consultation élargie à l'ensemble des parties prenantes et au grand public, le référentiel de l'écolabel a été validé fin 2014.

1. Garanties

Les acteurs de la filière pêche peuvent demander à être certifiés afin que leurs produits issus de la pêche durable bénéficient de l'écolabel « Pêche durable ». Pour la production, la certification doit être demandée par un producteur ou par un organisme regroupant des producteurs spécifiques. En ce qui concerne la

³ Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'écolabellisation des produits de la pêche s'est inscrite à l'article L. 644-15 du Code rural et de la pêche maritime : « *Les produits issus de la pêche durable peuvent bénéficier d'un écolabel. Les conditions auxquelles ils doivent répondre pour en bénéficier sont déterminées dans un référentiel dont les modalités d'élaboration et de contrôle de son application par des organismes accrédités sont fixées par décret* ».

commercialisation, tout opérateur impliqué dans le tri, la transformation, la distribution ou le stockage de produits certifiés peut demander la certification, du premier placement sur le marché jusqu'à la vente au consommateur.

Les entreprises de pêche et les distributeurs de produits de la mer souhaitant être certifiés sont invités à contacter des organismes certificateurs. La composition des dossiers de candidature demandés aux entités postulantes est prévue par le plan de contrôle cadre disponible sur FranceAgriMer (FAM)

Les entreprises de pêche et les distributeurs de produits de la mer souhaitant être certifiés doivent contacter des organismes certificateurs (OC).

Seuls les OC accrédités par le COFRAC (qu'on peut retrouver auprès de FranceAgriMer) selon la norme NF EN ISO 17065 pour le schéma d'accréditation spécifique au label seront autorisés à réaliser des audits du référentiel "Pêche durable". La certification est accordée pour une période de 5 ans pour la production et de 3 ans pour la commercialisation. Des audits de suivi sont effectués pour s'assurer que l'opérateur certifié continue à respecter les critères de la certification et dispose des moyens nécessaires pour répondre aux exigences.(Annexe schéma certification)

2. Critiques

Le diagnostic écolabel pêche durable de 2022 par la DITP confirme que le produit avec l'écolabel est perçu comme le plus respectueux de l'environnement et de meilleure qualité, selon les professionnels. Cependant, les participants ont aussi associé l'écolabel à des garanties telles que le bien-être animal, l'origine française/locale, ou la production artisanale, révélant une certaine méconnaissance de ce que certifie réellement l'écolabel. Cette confusion n'est pas spécifique à l'écolabel, mais plutôt répandue pour différents labels.

Cependant, l'écolabel semble peu familier aux pêcheurs et poissonniers interrogés lors du micro-trottoir. Selon eux, cette méconnaissance contribue à l'absence de demande des pêcheurs pour l'écolabel. La qualité de la documentation joue un rôle crucial dans la compréhension de l'écolabel et de la certification, mais les

producteurs interrogés ont signalé un manque d'informations. Le site internet de FranceAgriMer est considéré comme peu informatif sur la procédure à suivre et ne dispose pas de ressources suffisantes.

Les professionnels ont rapporté la différenciation entre les pêcheries d'espèces à bas coût et les pêcheries plus haut de gamme qui ont généralement plus de ressources pour répondre aux exigences de l'écolabel.

Ils ont évoqué également, selon le rapport de diagnostic mené par la DITP en 2022 une méfiance généralisée envers les initiatives de l'État dans le domaine de la pêche, renforcée par une perception de manque d'investissement étatique dans le déploiement et la gestion de l'écolabel, qui pourrait affecter l'efficacité des messages provenant d'acteurs publics. Cette méfiance pourrait également teinter la perception de l'écolabel et des initiatives qui l'entourent, en particulier suite au Plan d'action pour une pêche durable publié par le ministère de la Mer en mars 2022.

Le manque d'attrait de l'écolabel pour les producteurs, combiné au manque de motivation à candidater, émerge comme le principal obstacle selon ce diagnostic. La perception des coûts et des bénéfices liés à la certification penche largement en défaveur de l'écolabel malgré quelques points forts relevés, tels que sa nature publique et sa complétude. Il est toujours perçu comme ne suscitant que peu d'intérêt pour la grande distribution et le consommateur final, n'ayant pas sa place parmi les nombreux labels existants, et peu adapté aux espèces pertinentes pour la restauration collective, qui est pourtant contrainte à s'approvisionner en produits plus durables. De plus, il est considéré comme manquant de contrôles et de distinction par rapport aux produits non labellisés.

Il aura fallu attendre 2019 pour qu'un premier organisme certificateur soit accrédité pour réaliser les audits nécessaires et, aujourd'hui, seules deux pêcheries françaises sont certifiées.

La DGAMPA, en collaboration avec la DITP et la Fabrique à projets, a identifié les obstacles à l'adoption de l'écolabel "pêche durable", cherchant ainsi des solutions

pour encourager son développement. Le diagnostic réalisé a permis de distinguer les freins comportementaux des freins techniques ou structurels, mettant en lumière des leviers comportementaux et des pistes d'interventions pour les surmonter.

La faible adhésion à l'écolabel a conduit à des initiatives d'améliorations. Leurs travaux visent à résoudre des freins tels que la difficulté à trouver des informations pour candidater, la compréhension du référentiel, et une définition jugée restrictive de "l'unité de certification" pour les producteurs.

b. Label privé - MSC



© Labelinfos

Selon Agrimer, MSC est le plus répandu bien que plus de 60 % des consommateurs français déclaraient en 2019 ne pas le connaître.

Créé en 1997 par WWF et Unilever, le Marine Stewardship Council (MSC) est une ONG internationale à but non lucratif qui lutte contre la surpêche et pour la préservation des océans en encourageant les pêcheurs et la filière à adopter des pratiques environnementales plus durables.

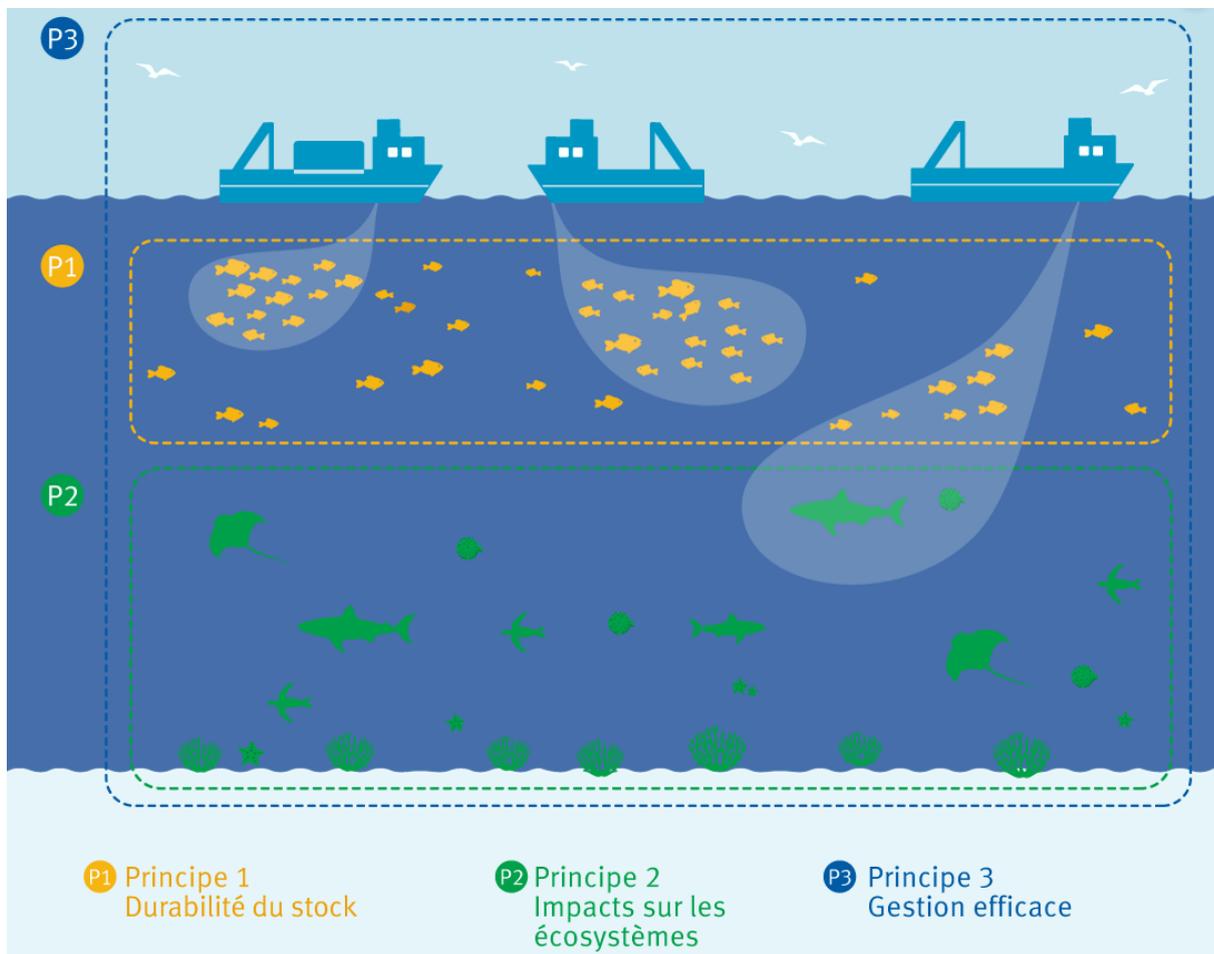
Il permet au consommateur d'identifier facilement, via leur label bleu, les produits de la mer qui en sont issus.

Par le biais de campagnes de communication, ils sensibilisent les citoyens et la filière aux enjeux de la pêche durable, à sa réalité scientifique et à l'importance d'une consommation plus responsable.

Le « Référentiel Pêcheries » est le cœur du programme. Il contient 28 critères scientifiques ou indicateurs de performance qui permettent de mesurer la durabilité environnementale d'une pêcherie. Pour être certifiée une pêcherie doit prouver que :

- Les stocks de poissons sur lesquels elle pêche sont en bon état et en capacité de se renouveler ;
- Ses pratiques de pêche respectent l'écosystème et les autres espèces marines ;

- Son système de gestion est fiable, respectueux des lois en vigueur, et suffisamment adaptable pour réagir en cas de baisse du stock de poissons.



© MSC

1. Garanties

Le label bleu du MSC ne s'applique qu'aux poissons et fruits de mer sauvages provenant de pêcheries qui ont passé avec succès l'évaluation MSC. L'évaluation d'une pêcherie selon le cahier des charges MSC est volontaire et menée par des organismes de certification tiers accrédités, secondés par des experts scientifiques. Elle dure en moyenne un an et est participative et transparente.

Le système de notation du MSC est conçu pour reconnaître les bonnes pratiques et encourager l'amélioration continue des pratiques. Plus de 95% des pêcheries certifiées ont rempli avec succès au moins une condition générant près de 2 225

améliorations dans l'eau selon les critères du label entre 2000 et 2023 dans le monde.

Des cahiers des charges ont été développés conformément au code de conduite de la FAO sur l'écolabellisation des produits de la mer et répondent aux codes de bonnes pratiques de l'ISEAL sur la rigueur, l'indépendance et la transparence des systèmes de certification environnementaux.

Le programme MSC a également été le premier à être reconnu par la Global Sustainable Seafood Initiative et a été reconnu par les Nations Unies comme un outil important pour mesurer l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 14 visant à éradiquer la surpêche.

2. Critiques

En choisissant des poissons issus d'une pêche durable, le citoyen envoie un message fort, encourageant les acteurs du marché à ajuster leurs politiques d'achat et incitant les pêcheurs à adapter leurs pratiques pour répondre à cette demande.

Le label MSC explique les objectifs de manière claire de cette labellisation et ses garanties.

Le MSC (Marine Stewardship Council) propose des outils et initie des projets régionaux pour soutenir les pêcheries qui n'auraient pas encore atteint le niveau requis dans la mise en œuvre de plans d'amélioration pour obtenir la certification MSC.

De plus, le MSC finance des projets de recherche via son Fonds d'Appui pour la Pêche Durable (Ocean Stewardship Fund). Chaque année, 5% des redevances de l'ONG sont alloués à ce fonds, qui subventionne des projets scientifiques visant à renforcer la durabilité des pêcheries, que ce soit avant ou après l'obtention de la certification.

Chaque pêcherie, même de manière minimale, impacte l'écosystème, et divers indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer ces impacts, qu'il s'agisse des fonds marins, des espèces vulnérables, du bilan carbone, ou de la production de déchets.

Cependant, il n'existe pas de consensus sur la priorisation de ces indicateurs ni sur la définition de valeurs seuils pour évaluer la durabilité environnementale des méthodes de pêche. Par ailleurs, les critères du Marine Stewardship Council (MSC) ne tiennent pas compte de la dimension socio-économique, telle que le bien-être des pêcheurs ou l'impact sur les populations littorales.

La MSC vise à maintenir des niveaux sains de stocks de poisson en autorisant la pêche d'une liste spécifique d'espèces en fonction des différentes régions du monde. L'ANBDD (Agence normande de la biodiversité et du développement durable) affirme que certaines espèces, comme le saumon au large des côtes normandes, ne peuvent pas être certifiées certaines années, obligeant à les pêcher dans des régions plus éloignées.

Bien que la MSC soit la certification internationale la plus répandue pour la pêche durable, elle est critiquée par certaines ONG et associations qui estiment qu'elle ne va pas assez loin dans ses engagements. Certains reprochent à la MSC de ne pas prendre en compte les méthodes de pêche industrielle à fort impact sur la biodiversité, comme la pêche au chalut de fond, remettant ainsi en question la fiabilité de ses critères. WWF a d'ailleurs annoncé en 2020 dans leur communiqué de presse "Déclaration du WWF sur le manque de réforme du label MSC" qu'après la publication du 25 mars 2020 de la version 2.2 de son référentiel de certification des pêcheries, "force est de constater que les améliorations globales attendues ne sont pas au rendez-vous et que subsistent des faiblesses concernant entre autre le processus de certification."

Une étude réalisée par l'ONG Bloom et des chercheurs des universités de New York (États-Unis) et de Dalhousie (Canada) a analysé près de 500 rapports d'évaluation de pêcheries. Les conclusions révèlent que la "grande pêche industrielle à fort impact" représente 84 % des volumes certifiés par le MSC. Cette catégorie concerne des bateaux de plus de 12 mètres utilisant des engins de pêche susceptibles d'endommager les écosystèmes ou de capturer des espèces non désirées, comme avec les filets. En revanche, la petite pêche à faible impact, réalisée par des bateaux de moins de 12 mètres utilisant des méthodes de pêche passive telles que des casiers ou des palangres, ne représente que 7%.

Bien que MSC soit le label le plus populaire, des lacunes rendent encore son utilisation difficile, de par son manque de crédibilité auprès des consommateurs, mais également des professionnels de la pêche.

Le premier label « écolabel pêche durable » porte quant à lui sur de nombreux critères y compris environnementaux et sociaux. Mais sa complexité et son manque de visibilité a freiné la participation des professionnels de la pêche et il est encore très peu utilisé. Ces deux exemples montrent bien toute la difficulté d'éclairer les choix des consommateurs qui souhaiteraient un label à la fois transparent, rigoureux et accessible.

IV. Critique de la communication et limites de la pêche durable

La communication autour de la pêche durable est un levier important dans la découverte de ce modèle de consommation auprès du grand public.

A. Communication des différents acteurs

Plusieurs acteurs de différents secteurs participent à la communication sur la pêche durable, aussi bien des acteurs privés que des acteurs publics.

a. MSC

Le label MSC, de par son ancienneté et son “logo bleu”, est très reconnaissable par le grand public. Lors de notre micro trottoir impliquant 20 personnes, nous avons posé la question “connaissez-vous un label?”. Dans les réponses obtenues, 80% mentionnaient le label bleu MSC. Outre sa prédominance dans le domaine des labels de la pêche, il s’est beaucoup développé sur les réseaux sociaux, notamment sur Youtube, à travers des vidéos explicatives pédagogiques sur la pêche durable. De plus, il n’hésite pas à faire intervenir des acteurs de la pêche, des scientifiques, des pêcheurs, des consommateurs.

On a relevé une vidéo de septembre 2018 “le label MSC de pêche durable” d’une minute trente. Cette vidéo est destinée à un public large car elle est pédagogique et imagée. Toutefois, le cœur de cible est les hommes et les femmes entre 30-45 ans, on peut entendre au début de la vidéo “il est 18h, vous sortez du travail, parce que vous avez eu envie de faire du poisson à votre belle-mère”. Il met en scène un personnage sur sa consommation, le fait qu’il opère le bon choix en consommant du poisson certifié MSC et tout cela avec un ton humoristique.

Par ailleurs, MSC a récemment diffusé une vidéo “MSC - le témoignage engagé des pêcheurs de Coquilles Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc”. Bien que la vidéo



© MSC pêche durable

ait initialement attiré l'attention avec quelques milliers de vues au cours des premières semaines, elle a considérablement gagné en popularité, cumulant plus de 340 000 vues au 30 janvier 2024.



© MSC pêche durable

La vidéo met en scène deux pêcheurs de la baie, offrant un aperçu de leur quotidien, tout en mettant en avant les nombreux avantages de l'adhésion au label. La qualité de réalisation de cette séquence, caractérisée par des images captivantes et une bande sonore agréable, constitue une

promotion élaborée en faveur du label et des pêcheurs de la baie.

Cependant, on se demande pourquoi MSC décide de faire sa vidéo en valorisant la petite pêche alors que ces derniers représentent seulement 7% des produits labellisés MSC.

Malgré les controverses liées au label MSC, comme expliqué précédemment, MSC a néanmoins le mérite de mettre en lumière le métier de pêcheur et d'éveiller les consciences sur les enjeux de la mer.

b. L'État

L'État met en place également diverses communications liées à la pêche durable par le biais de différents acteurs.

Sur le site web du Ministère de l'Économie, on accède à une page "créer un label : les 6 étapes clés" qui guide les visiteurs à travers le processus de création d'un label. Les six étapes incluent la validation de la pertinence d'un label public, l'organisation de la gouvernance du label, l'élaboration du dispositif, la création de la marque label puis sa protection, et enfin, la mise en œuvre. Cette démarche souligne la simplicité de la création d'un label, bien que public. Chaque groupe de personnes est libre de concevoir son propre label, reflétant ses propres valeurs. Cela met en évidence (1) l'accessibilité à ce processus, tout le monde peut créer un label, et (2) la simplicité, réalisable en seulement six étapes.

En 2017, l'État décide de créer un écolabel public, l'écolabel "Pêche Durable". En plus d'être un label relativement méconnu, il bénéficie d'une communication limitée auprès du grand public. Une plaquette de communication intitulée "Écolabel des produits de la pêche maritime - Label Pêche Durable" est publiée, mais son contenu est plutôt technique, s'adressant ainsi principalement à un public de professionnels.



Initié dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le label a été créé pour répondre au souhait de la filière de disposer d'un label public adapté à la spécificité de l'activité de pêche.

• **Un label valorisant la pêche durable :** en associant un haut niveau d'exigences environnementales (ressource et habitat), à des exigences éthiques et qualité du produit, ce label valorise les nombreux atouts de la filière pêche.



• **Une certification de l'ensemble de la filière, de la production au consommateur final :** deux catégories de certification sont prévues, l'une pour l'activité de pêche et l'autre pour la chaîne de commercialisation.

• **Une démarche participative avec un suivi continu :** le référentiel a été élaboré par une Commission composée d'acteurs représentatifs de l'ensemble de la filière pêche, de l'amont à l'aval ainsi que de représentants de l'administration, des ONG, des consommateurs et des scientifiques.

Deux consultations publiques ont permis d'enrichir le référentiel avec les avis de la société civile. Le référentiel et le plan de contrôle cadre ont été homologués par arrêté ministériel publié au journal officiel du 16 décembre 2014.

Des révisions en vue de l'actualisation et de l'amélioration du référentiel sont prévues chaque fois que la Commission Écolabel le jugera nécessaire et au minimum tous les trois ans.

© FranceAgriMer

Par ailleurs, selon l'étude de la Direction interministérielle de la transformation publique, on peut lire qu'il appartient désormais aux pêcheries et aux opérateurs de la filière de se saisir du label. Étant donné que c'est un nouveau label, sa notoriété est limitée. L'État compte sur les pêcheries pour venir s'informer sans envisager une communication spécifique pour promouvoir ce label. Ce qui s'éloigne de la démarche traditionnelle de communication.

De plus, aucune vidéo Youtube, ni de site web ne sont dédiés à sa promotion excepté les sites des ministères de l'agriculture ou de l'écologie.

D'autre part, l'Office Français de la Biodiversité développe des vidéos pédagogiques sur la pêche. Dans la vidéo jointe "une pêche durable et respectueuse de la biodiversité", on se retrouve embarqué avec des pêcheurs de la Gironde, ils nous initient à une pêche respectueuse de l'environnement. Les pêcheurs nous expliquent leur manière de travailler. Elle ressemble fortement à la vidéo réalisée par MSC, mentionnée précédemment.



Si l'on compare les dispositifs mis en place par le gouvernement et par le label MSC, on remarque une grande différence de visibilité. Bien que les deux entités postent sur le même réseau, Youtube, les vidéos de

© Office français de la biodiversité

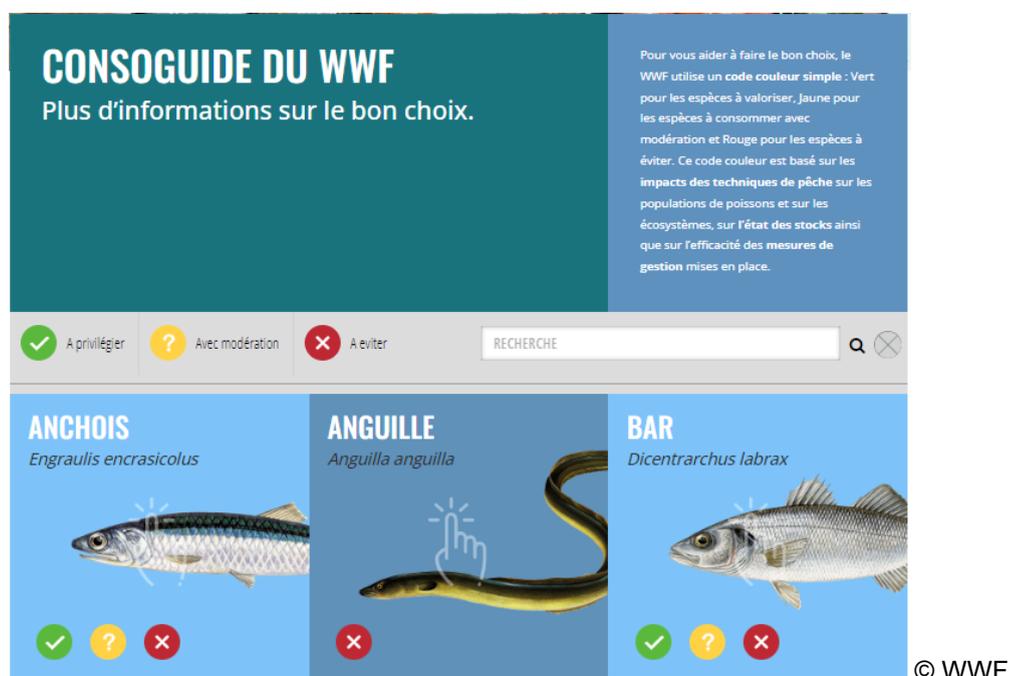
MSC cumulent un plus grand visionnage (28 000 vues pour la vidéo "le label MSC de pêche durable" publiée en septembre 2018 et 1 400 vues pour la vidéo "une pêche durable et respectueuse de la biodiversité" de l'OFB publiée en novembre 2021).

De plus, lorsque l'on effectue une recherche sur Youtube "OFB pêche respectueuse", la première vidéo qui apparaît est une vidéo de MSC, sous laquelle on peut lire sponsorisé. Cela indique que MSC a payé la plateforme pour pouvoir apparaître en premier lors des recherches sur la pêche durable. Les méthodes de communication du gouvernement et de MSC ne sont pas les mêmes.

c. Organisations Non Gouvernementales

Les ONG jouent un rôle primordial dans la distribution de l'information aux citoyens. Elles publient des articles qui aident la population à se sensibiliser sur des thématiques. Diverses ONG donnent des connaissances sur la pêche durable.

WWF a créé une plateforme interactive, un consoguide. Ce consoguide aiguille le consommateur sur les espèces de poissons pêchés, comment ils sont pêchés, les conséquences écologiques. Il utilise un code couleur simple pour catégoriser les espèces ; le vert pour les espèces à valoriser, le jaune pour les espèces à consommer avec modération et le rouge pour les espèces à éviter. C'est un outil pratique et simple à utiliser.



En 2017, l'ONG WWF a diffusé une vidéo impactante sur les conséquences de la pêche industrielle. On peut suivre l'histoire de Nonoy, un enfant philippin qui vit sur la côte, son père pratique la pêche artisanale. On le suit tout au long de la vidéo, il nous explique qu'il y a un monstre des mers au large. Ce monstre prend toutes les ressources et cela au détriment des locaux qui se retrouvent avec de très pauvres récoltes. Finalement, à la fin de la vidéo, on découvre que le monstre des mers est une métaphore pour la surpêche. Cette vidéo souligne la vulnérabilité des petites pêches face à la pêche industrielle qui menace leur principale source de subsistance.

Lors du dénouement, WWF nous invite à combattre ce fléau. Cette vidéo a gagné le trophée international lors des Deauville Green Awards dans la catégorie message court de sensibilisation.



© WWF International

On peut également citer BLOOM, une ONG contre la destruction de l'océan, du climat et des pêcheurs artisans. Cette organisation publie de nombreux articles dénonciateurs sur des thèmes se rapportant à la pêche et à la mer en général. Après avoir dénoncé pendant de nombreuses années, BLOOM a récemment publié son premier rapport "changer de cap". Il se définit comme le premier bilan de la performance écologique, économique et sociale des pêcheurs français.

La communication est un enjeu majeur dans le développement d'un produit et d'un projet. Le manque de communication de l'écolabel "pêche durable" influence son manque de visibilité.

B. Limites

a. Faible implication des pêcheurs

Au cours de nos micro trottoirs, lorsque nous interrogeons les pêcheurs sur la signification de "pêche durable", la majorité nous répondaient "qu'entendez-vous par pêche durable?".

Lors de leur formation au métier de pêcheur, ils abordent très peu la notion de durabilité de la pêche. A titre d'exemple, en France, le brevet de technicien supérieur "Pêche et gestion de l'environnement marin", ne laisse qu'une place mineure aux enjeux de la durabilité de la pêche et de renouvellement des stocks.

Les propositions du Plan d'action pour une pêche durable regrettent l'absence d'un module spécifique traitant du renouvellement des stocks, du rendement maximal durable et de leur impact sur la rentabilité des activités de pêche. Même si la prise en compte de cette question a indéniablement progressé dans les nouvelles générations.

De ce fait, on peut se demander pourquoi l'État implique si peu les acteurs principaux, les pêcheurs dans ses engagements durables. De plus, les outils utilisés aujourd'hui sont anciens, comme par exemple le RMD comme expliqué plus tôt qui existe depuis les années 30.

Tous ces événements n'aident pas à améliorer la relation entre les pêcheurs et l'État. Les pêcheurs ne se sentent (1) pas écoutés par le gouvernement (2) abandonnés depuis le Brexit et (3) pas aidés pour renforcer les conditions des pêcheurs. Nous avons pu entendre ces requêtes à de multiples reprises lors de débats organisés par la CNDP.

b. Aires Marines Protégées

Selon le site du Secrétariat d'État chargé de la mer, les AMP sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. Étant donné que ces espaces répondent à des enjeux de protection de la nature, la pêche industrielle peut donc être interdite dans ces zones puisqu'elle endommage la biodiversité. Selon un article de National Geographic, moins de 1,7% de la ZEE française bénéficie d'une protection intégrale ou haute, c'est-à-dire interdite à la pêche. Sur la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord, presque 40% de la ZEE est en AMP, mais moins de 0,01% possède ce niveau de protection haute. Selon Joachim Claudet, écologue et directeur de recherche au CNRS, il faut différencier efficacité de la gestion et efficacité de la protection. Il précise qu'il faut

des règles contraignantes pour les activités impactant la biodiversité et ainsi observer de réels bénéfices environnementaux et socio-économiques. Le chalutage est reconnu comme une pratique très destructrice par ce dernier mais pourtant encore pratiquée.

De plus, BLOOM dans un article appuie cette idée en disant qu'en Europe, les AMP subissent le passage d'engins de pêche industrielle qui raclent les fonds et détruisent les écosystèmes. De même que l'étude d'Allison Perry qui dit que 86% des aires dites "protégées" d'Europe sont intensément exploitées avec des méthodes de pêche destructrices en ajoutant que dans plus des 2/3 des AMP du nord de l'Europe, le chalutage est 1,4 fois plus intense à l'intérieur de la zone supposément protégée, qu'à l'extérieur.

Selon une étude d'Eric Sala, si la pêche est interdite dans les AMP et que 28% des océans sont catégorisés AMP alors l'approvisionnement en ressources alimentaires marines augmenterait de 5,9 millions de tonnes par an. Il indique également que les AMP avec protection stricte ou intégrale peuvent "accroître la productivité des zones pêchées aux alentours de la zone protégée par le biais de la prolifération des adultes et des larves y compris dans les zones de surpêche".

Toutefois, si l'on restreint la pêche dans les AMP il faudra prendre en considération les répercussions socio-économiques. Une telle restriction impacterait considérablement les petits pêcheurs qui n'auront d'autre choix que de suspendre leur activité.

c. Aspect social

Précédemment, on a pu voir comment l'aspect écologique et économique étaient appliqués à la pêche, mais on parle très rarement du pilier social. Celui-ci est pourtant un enjeu majeur de la pêche durable. Néanmoins, selon l'étude Environmental Sciences Europe, les experts ont identifié le manque de transparence, le manque de critère social et le manque d'une meilleure intégration

du bien être animal comme les principales lacunes dans les programmes actuels de durabilité pour la pêche.

La rémunération dans le secteur de la pêche diffère de celle dans d'autres secteurs terrestres. En effet, les revenus des pêcheurs sont généralement calculés mensuellement, après déduction des frais de carburant (dont le coût peut varier) et autres dépenses externes. Ensuite, chaque personne reçoit une part proportionnelle du montant restant, connue sous le nom de salaire à la part. Le Plan d'action du ministère de la mer de mars 2022 vise à améliorer l'attractivité salariale en collaborant avec les partenaires sociaux. Cependant, lors d'un sondage mené auprès des pêcheurs, la majorité exprime le désir de modifier ce système de rémunération basé sur la part.

D'après une étude de la commission européenne, les conditions de travail des pêcheurs se définissent par deux catégories :

- la sécurité : âge du bateaux, ratio de blessures graves voire mort plus élevé que dans d'autres métiers (dans ce cas ci en Espagne)
- le type de contrat des pêcheurs : mi-temps ou temps plein, différencier le travailleur autonome d'un équipage

De plus, selon le rapport WWF de 2020 "Soutenabilité, stabilité et sécurité dans le secteur de la pêche" on observe un manque de transparence sur la provenance des poissons. Il encourage alors à exposer la chaîne de valeur des poissons vendus.

La communication faite autour de la pêche durable reste modérée. Il existe encore beaucoup d'axes d'amélioration à développer que ce soit sur le plan social ou bien sur l'information donnée aux consommateurs. C'est pour cela qu'il est essentiel de mettre des outils modernes à disposition des professionnels de la pêche mais également sur toute la chaîne de valeur. Une transparence est nécessaire pour une meilleure compréhension des enjeux futurs.

V. Des axes à développer pour une pêche durable

A. La pêche artisanale

Il est essentiel de faire une distinction entre les types de pêche afin de privilégier la pêche artisanale. Cette approche fournit une alimentation de qualité tout en respectant la vie marine, mais contribue également au développement économique régional grâce à des points de vente en circuit court.

La pêche artisanale produit autant de captures destinées à la consommation humaine que la pêche industrielle, tout en utilisant seulement un huitième du carburant consommé par cette dernière. Elle adopte des méthodes sélectives et minimise les rejets de poissons. Les ONG s'accordent sur la définition de la pêche artisanale comme une activité de petite échelle, souvent côtière, utilisant principalement des engins de pêche dormants (filets, casiers, lignes) et caractérisée par une dimension humaine, le propriétaire du navire travaillant à bord, avec un fort ancrage territorial.

Les petits navires de pêche artisanale, en raison de leur champ d'action limité, dépendent fortement de la santé de l'écosystème marin et de l'abondance des espèces ciblées. Leurs stratégies visent à diversifier les zones de pêche et les espèces tout au long de l'année pour préserver les stocks et permettre une pêche durable dans la région.”

De plus en plus, ces pêcheurs se tournent vers la vente directe pour valoriser davantage leurs prises, favorisant une pêche plus raisonnée et générant des revenus accrus. Bien que toutes les pêcheries côtières ne soient pas durables, la pêche artisanale, avec ses avantages écologiques, économiques, sociaux et culturels, est considérée comme "le meilleur espoir des pêches durables".

Les pêcheurs interrogés lors du micro-trottoir ont d'ailleurs rapporté qu'ils entreprenaient une démarche de pêche artisanale, en adoptant des démarches durables sans même le savoir. L'un d'entre eux expliquait qu'il ne souhaitait pas obtenir beaucoup de poissons en exerçant son activité, mais une quantité

“moindre” mais avec la possibilité de pouvoir continuer à pêcher sur le long terme et de pouvoir proposer des poissons trouvés près des côtes locales.

En tant que créateurs d'emplois pour des volumes de captures modestes et offrant une valorisation considérable, la petite pêche artisanale joue un rôle clé dans la transition vers une pêche durable, en contraste avec l'impact massif de la pêche industrielle.

Il est crucial de reconnaître et d'accepter une réalité incontournable : garantir un approvisionnement constant n'est tout simplement pas réalisable. Si une telle garantie existait, cela compromettrait l'ambition écologique. En effet, comment peut-on promettre une pêche constante alors que cela dépend de divers facteurs tels que les conditions météorologiques, la présence naturelle du stock dans la colonne d'eau, les migrations des espèces, les fluctuations environnementales et même la maturité sexuelle des poissons.

B. L'aquaculture

Le mot aquaculture englobe plusieurs notions, il peut se référer à la conchyliculture comme à la pisciculture ou encore l'algoculture. Nous allons ici en présenter les avantages par rapport aux autres méthodes de pêche actuelles.

L'aquaculture permet d'encadrer et de contrôler chaque étape du processus de création de la ressource, que ce soit par la santé avec les soins prodigués ou l'alimentation et les nutriments apportés.

La qualité est soi-disant garantie grâce à ces manipulations humaines qu'elles soient nutritionnelles ou génétiques dans certains cas. En 2020, selon la FAO, la production mondiale de l'aquaculture, y compris les algues, a atteint un niveau record de 122,6 millions de tonnes, dont 54,4 millions de tonnes provenant de l'aquaculture continentale et 68,1 millions de tonnes de l'aquaculture marine et côtière, ce qui équivaut à une augmentation 2,7% en 2020 par rapport à 2019.

En premier nous avons la conchyliculture, ou l'élevage des coquillages tels que les huîtres et les moules.

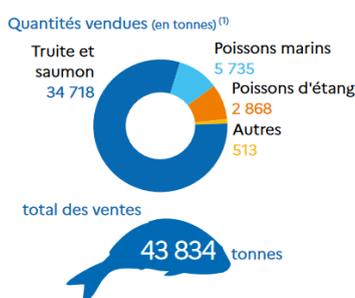
Tout d'abord, elle favorise une production contrôlée et réglementée, réduisant ainsi la pression sur les populations sauvages de mollusques à coques. Les installations conchylicoles agissent également comme des habitats artificiels, contribuant à la biodiversité marine locale. De plus, l'élevage des coquillages améliore la qualité de l'eau en filtrant les particules et en absorbant les nutriments excédentaires, contribuant ainsi à la santé des écosystèmes marins.

En favorisant une gestion responsable des ressources, la conchyliculture se positionne comme un pilier potentiel en plus de la pêche durable.

Nous pouvons parler de pisciculture dans les cas d'élevage de poissons dans un environnement clos. La pisciculture, qu'elle soit continentale avec l'élevage de poissons en bassins ou enclos comme des étangs à poissons, ou marine avec des enclos ou des barrières en mer, offre plus d'avantages que la pêche durable.

Cette culture piscicole permet un contrôle précis de la production, contribuant ainsi à la préservation des populations sauvages en réduisant la pression exercée sur les stocks marins. Les installations piscicoles agissent comme des écosystèmes artificiels, favorisant la biodiversité et offrant des habitats protecteurs pour les poissons.

Pisciculture 2022



© FranceAgriMer

Comme cité plus haut, l'un des poissons d'élevage les plus connus et également le préféré des français est le saumon. Ce poisson souffre de la destruction massive de son écosystème naturel et l'élevage s'est trouvé être une manière de répondre à la demande constante.

De plus, la pisciculture contribue à la conservation des ressources en eau en utilisant des méthodes d'élevage efficaces et en minimisant les impacts

environnementaux.

En intégrant des technologies et des pratiques respectueuses de l'environnement, elle représente un moyen de répondre à la demande croissante en produits aquatiques tout en préservant la santé des écosystèmes marins et d'eau douce. Cependant, cette méthode de culture ne peut pas efficacement faire face aux défis sanitaires. En raison du regroupement des poissons dans des espaces restreints et

de leur alimentation composé uniquement de farines et huiles de poissons, pour les espèces omnivores à tendances carnivores, les maladies se propagent rapidement et nécessitent ainsi de nombreuses réglementations et constantes recherches pour améliorer cet élevage. Lorsqu'un poisson tombe malade, il devient non seulement inapte à la consommation, mais il présente également un risque de contagion pour ses congénères.

L'algoculture, axée notamment sur la production de spiruline alimentaire, se distingue comme une pratique durable aux multiples avantages.

La spiruline, une micro-algue riche en protéines, vitamines et minéraux, offre une alternative nutritionnelle écoresponsable aux personnes cherchant à changer leur alimentation en consommant des aliments potentiellement moins néfastes pour l'environnement.

En cultivant la spiruline de manière contrôlée dans des bassins, l'algoculture évite la surexploitation des ressources marines tout en fournissant une source alimentaire saine. Ce procédé peut également être lié aux méthodes de pêche responsable, car il réduit la dépendance à l'égard des stocks de poissons tout en répondant à la demande croissante de protéines. Ainsi, l'algoculture, avec sa production de spiruline, joue un rôle crucial dans la promotion d'une alimentation équilibrée et dans la préservation des écosystèmes marins.

C. Plus grosses mailles de filets

La régulation de la pêche quant à la taille des poissons a été renforcée, comme mentionné précédemment, en raison de l'obligation débarquement.

Une des solutions pourrait être d'utiliser des mailles de filet plus grandes, permettant ainsi aux poissons de petite taille d'échapper à la capture. Conformément au site officiel des services de l'État dans le Morbihan, un filet maillant calé ou un filet trémail d'une longueur maximale de 50 mètres, d'une hauteur maximale de 2 mètres en pêche et son maillage devra être au minimum de 60 mm, maille étirée.

Il est stipulé qu'une maille de filet étirée doit mesurer au moins 6 cm. Une alternative serait de réviser la norme en élargissant la taille réglementaire des

mailles de filets, conformément à la recommandation de l’Ifremer que “on sait par exemple que des mailles de filets plus grandes permettent aux poissons trop petits ou trop jeunes de s’échapper”.

Étant donné que la durée de vie moyenne d’un filet de pêche est d’environ un an, il devient crucial de choisir des filets durables et adaptés aux besoins spécifiques. Les filets Larrieu Frères proposent différents filets avec des options de mailles allant de 10 mm à 50 mm. Un exemple de produit est le filet de dimensions 50 mètres par 2 mètres, avec des mailles de 50 mm, au prix de 199,90€. Il convient de souligner que ce coût doit être pris en compte annuellement. D’après les données du Ministère de la Transition écologique, on estime à 640 000 tonnes de filets de pêche perdus ou abandonnés en mer chaque année.

CONCLUSION

Au cours de cette étude nous avons identifié et analysé plusieurs aspects de la pêche durable. Les outils mis en place dans le cadre de la PCP doivent encore être affinés et améliorés pour maximiser la durabilité du métier. Certains de ces outils sont critiqués car ils sont en dissonance avec le quotidien des professionnels de la pêche. Selon leur avis, cela découle de la verticalité de la prise de décisions.

En effet, la diversité de leurs méthodes dans le domaine de la pêche crée des lacunes dans la collaboration nécessaire à la préservation des écosystèmes et à l'établissement d'un dialogue efficace. De plus, comme nous avons pu le voir, les mesures existantes ignorent l'interdépendance des écosystèmes et des espèces en employant une démarche sélective peu efficace selon différents experts.

Quant aux labels, qui sont les premiers outils donnés aux consommateurs pour leur permettre des choix ancrés dans un mécanisme durable, leurs critères ne sont pas suffisamment transparents pour que les consommateurs fassent un choix éclairé. Dans l'écolabel public pêche durable comme pour le label MSC, on s'interroge sur la pertinence des critères d'évaluation contextualisée dans une démarche durable.

Dans la communication émise par les acteurs, ils tirent parti de la diversité des supports mis à la disposition du consommateur pour le sensibiliser aux divers principes de la pêche durable et aux dangers de la surpêche.

Les axes à développer présentés ne sont pas parfaits et ont un impact négatif moindre sur l'environnement.

Tous ces doutes nous amènent à remettre en question la pêche industrielle durable, comme l'affirment certains labels. Les termes industriel et durable s'opposent dans leurs définitions et leurs mises en pratique, il semble donc incohérent de les associer.

Cette pêche surexploite nos écosystèmes marins et met en péril un futur océanique sain. La solution la plus raisonnée serait donc de soutenir un système de pêche artisanale tout en réduisant l'effort de pêche. Ce modèle correspondrait mieux aux enjeux des prochaines années. Par conséquent, cela nous interroge sur notre manière de consommer face à l'état critique de nos ressources.

Les lacunes de tous les outils et les mesures qu'on a pu observer au cours de cette étude de cas nous poussent à nous demander si une pêche durable avec des outils adaptés peut être atteinte, accompagnée d' une volonté collective de changer?

Cette année doit être diffusée la nouvelle réforme du PCP et ainsi présenter les nouvelles propositions de l'union européenne pour les 10 prochaines années. Ce document sera décisif quant à l'avenir des océans.

De plus, en 2025 se tiendra la conférence des nations unies pour l'océan à Nice, cet événement devrait aboutir à certaines décisions internationales prises pour le futur des océans. Le devenir de la pêche continuera à garder une place substantielle dans les débats futurs, il y a encore beaucoup d'occasions d'aiguiser les outils et les mesures.

ANNEXES

Questions posées lors du micro-trottoir :

- ❖ À quelle fréquence mangez-vous du poisson ?
- ❖ Qu'est ce que la pêche durable pour vous?
- ❖ Préférez-vous aller chez le poissonnier ou au supermarché ?
- ❖ Est-ce que l'origine du poisson est un facteur important pour vous ?
- ❖ Est-ce que le label est un facteur important pour vous dans l'achat d'un poisson ?
- ❖ Acheteriez vous plus un poisson labellisé qu'un poisson non labellisé ?
- ❖ Est-ce que le prix est un facteur de décision quant au choix d'un poisson labellisé ou pas ?
- ❖ Quelle est la différence entre un poisson labellisé ou non labellisé ?
- ❖ Comment définiriez- vous la pêche durable?
- ❖ Est -ce que vos poissons sont issus de la pêche durable ?
 - si non pourquoi
 - si oui pourquoi
- ❖ Que pensez-vous des politiques de pêche durable?
- ❖ Certains des produits que vous vendez possèdent-ils un label?
- ❖ Quel est la fréquence des contrôles pour les poissons labellisés

Annexe retranscription des micro trottoirs :

- ❖ Audio 1

Pêcheur: C'est fait en fonction de la qualité du poisson, en fonction de tout ça, c'est là qu'il sera mis en label.

Manon: Et donc le label, c'est le label rouge que vous avez, vous en avez d'autres ?

Pêcheur: Non, on n'a que le saumon en label rouge.

Manon: Et ce label, vous avez dû l'acheter, payer pour l'avoir ?

Pêcheur: Non, non, non, ce n'est pas nous qui le faisons. En fait, nous on achète le saumon qui vient d'Écosse, et eux, quand ils le pêchent, ils le trient dans leurs caisses, ils voient par exemple la qualité, ils voient ce qu'il a été mangé, ce qu'il y a machin, et donc à partir de là, on va savoir si le saumon, ça va être un label ou pas.

Manon: Donc c'est la loi écossaise ?

Pêcheur: Ouais, c'est ça. Oui, c'est ça. Après, nous, en France, c'est pas grand-chose. Pour les poulets, pour les trucs comme ça, c'est d'autres trucs on va dire.

❖ Audio 2

Manon: Alors, à quelle fréquence mangez-vous du poisson ?

Consommatrice: Très rarement. Il y a diverses propositions ou pas ?

Manon: Non.

Consommatrice: C'est très rare. Je pense que pour les repas de fête par exemple.

Consommateur: Moi je n'en mange jamais.

Manon: [...] Qu'est-ce que la pêche durable pour vous ?

Consommatrice :C'est une pêche raisonnée, on va faire en sorte de ne pas détruire l'écosystème, donc pas les gros chalutiers, et pas d'élevage de masse ou de pluie d'antibiotiques.

Consommateur: On va agir aussi à faire en sorte de laisser les espèces genre se reproduire et tout, pas trop les pêcher pour que la population pérennise sur les années prochaines et tout ça

Manon: Quand vous mangez du poisson, ou pour les fêtes apparemment, est-ce que vous avez plutôt chez le poissonnier ou au supermarché ?

Consommatrice : Plutôt supermarché.

Manon: Pour quelle raison ?

Consommatrice : Bah en fait souvent c'est même pas moi qui l'achète, c'est mes parents et ils vont plutôt l'acheter en supermarché. Parce que c'est une facilité je pense.

Manon: D'accord, donc vous n'achetez jamais de poisson ?

Consommatrice: Non.

Manon: Est-ce que vous savez si pour vos parents le label, c'est un facteur important ?

Consommatrice: Je pense qu'ils font attention, ils vont regarder, ils vont essayer de prendre un truc pas trop "dégueu".

Manon: D'accord. Et est-ce que vous saviez qu'il y avait une saisonnalité des poissons ?

Consommatrice: Je crois que j'en ai entendu parler, mais je ne m'y connais pas plus que ça.

❖ Audio 3

Manon: À quelle fréquence mangez-vous du poisson ?

Consommateur: Une fois par semaine.

Manon: Où achetez-vous votre poisson ?

Consommateur: Sur le marché.

Manon: Et pour quelles raisons ?

Consommateur: Je connais les pêcheurs.

Manon: D'accord. Vous êtes plus susceptible d'aller le chercher chez le poissonnier plutôt qu'au supermarché ?

Consommateur: Tout à fait.

❖ Audio 4

Consommateur 1: lâcher dans l'eau et après ce qui reste en fait c'est juste le label.

Consommateur 2: Le label il va être principalement mis sur, pas les petits pêcheurs, mais sur les bateaux usines qui restent quatre mois en mer et ça pour moi c'est pas de la pêche. Je suis dans les parcs à huîtres, je travaille dans les parcs à huîtres. Je ne suis pas pour des labels, c'est que des histoires d'argent.

Manon: Du coup vous n'êtes pas du tout susceptible d'acheter des poissons labellisés ?

Consommateur 1: Non, à Carrefour tu peux les chercher.

❖ Audio 5

Manon: À quelle fréquence mangez-vous du poisson ?

Consommatrice: Trois fois par semaine.

Manon: Trois fois par semaine, ok. Vous achetez où votre poisson généralement ?

Consommateur: Et bien, vous voyez, entre autres ici, des fois à Port-en-Bessin, et des fois au marché à Caen.

Manon: Donc directement chez les poissonniers ?

Consommateur: Ah oui, le plus souvent.

Manon: Et pour quelles raisons?

Consommateur: Parce qu'on habite par là et que la mer n'est pas loin et que dans la mer il y a des poissons et qu'on aime bien faire les marchés, voilà.

Manon: Vous n'en achetez pas du tout en supermarché ?

Consommatrice : Non, très rarement. Ça arrive exceptionnellement. Si on trouve pas ici quelque chose dont on a besoin, oui, mais sinon non.

Manon: Pourquoi, du coup, vous choisissez les poissonniers plutôt que les supermarchés ?

Consommatrice: Parce que depuis qu'on habite en Normandie, on préfère. On était en région parisienne. En Île-de-France, il n'y avait pas de pêcheurs

Manon: C'est compliqué à suivre.

Consommateur: C'est bon, l'air de la mer. Vous en profitez aussi.

Manon: Oui, on habite là.

Consommateur: C'est super. Et puis, ça fait vivre l'activité du coin. Ce sont des métiers difficiles, la pêche. Donc, faut les encourager.

Manon: Merci. Es-ce que l'origine du poisson est un facteur important pour vous?

Consommateur: Là, on vient d'acheter du cabillaud. Et, je viens de demander au pêcheur, enfin au vendeur d'où est-ce qu'il venait. C'est du cabillaud de la côte, donc ça compte bien. Il aurait été d'ailleurs, on l'aurait pris d'ailleurs aussi. On n'est pas chauvin. Les poissons, ça se balade, ça se promène. Là, il se trouve que c'est tant mieux, il est de la côte, de la Baie de Seine. Pareil pour les coquilles Saint-Jacques. On va acheter des coquilles Saint-Jacques de la Baie de Seine.

Manon: Vous privilégiez le local...

Consommateur: Oui, parce qu'en Méditerranée, il n'y en a pas. Non, je vous dis ça parce qu'un jour, on nous a dit qu'il y avait de la pêche du jour en Méditerranée et de la pêche des coquilles du jour en Méditerranée et on a été surpris.

Manon: D'accord, ok. Est-ce que vous connaissez le concept de pêche durable ?

Consommateur: Ouais, enfin on a une petite idée, mais voilà. Non, je n'en sais rien. Non, je ne sais pas quoi c'est. Non. Vous pouvez nous expliquer ?

Manon: Alors, je ne vais pas vous expliquer justement, je vais essayer de vous faire deviner. D'accord. On va voir ce que vous entendez par pêche durable.

Consommateur: Je pense avec des filets qui sont, on va dire, conformes, qui ne prennent pas les dauphins, qui ne prennent pas les tout petits poissons, des choses comme ça.

Manon: Oui, plus ou moins, c'est une partie de la pêche durable.

Consommateur: Voilà, et sans doute pas que ça. Il y a la pêche dans le littoral, pour ne pas aller trop loin, pour faire des économies de carburant peut-être, des choses comme ça. À part ça, peut-être autre chose, mais bon.

Manon: [...] Est-ce que le label est un facteur important pour vous dans l'achat d'un poisson ?

Consommatrice: Je ne suis pas sûre. On choisit le poisson qui va... Avant j'étais plus bornée en disant je veux un tel poisson, maintenant je suis inversée. Je prends le poisson qu'il a sur son étal. Avant je partais avec une idée en tête, maintenant non.

Manon: Pourquoi?

Consommatrice: Parce que je trouve, justement, il y a du choix de poisson différent. Du coup je cuisine différemment.

Manon: Est-ce que vous connaissez un label pour les poissons ? La pêche durable?

Consommateur: J'imagine qu'il y a la même chose que pour... J'ai vu un label rouge quelque part, une piquette de label rouge, je me souviens. La seule qu'on a vue, je pense que c'était sur du saumon.

Manon: Et vous savez en quoi il consiste ce label rouge ?

Consommateur: Non.

Manon: De ce qu'on nous a expliqué, le label rouge, c'est surtout pour ce que les poissons vont manger.

❖ Audio 6

Manon: Comment définiriez-vous la pêche durable ?

Pêcheur: Comment la définir ? Aujourd'hui, c'est bien compliqué. La pêche durable, déjà, on est déjà un peu trop nombreux à faire la pêche. Le gros problème qu'on a, c'est la température de l'eau. Elle est vraiment trop chaude aujourd'hui. Après, beaucoup de prédateurs, ça dépend pour quelle pêche. Les prédateurs beaucoup pour les bulots, les crabes, voilà.

Manon: Et vous parliez de la température, ça a quoi comme conséquence exactement ?

Pêcheur: Tous les coquillages et crustacés vont plus vers le nord, vers les eaux froides.

Manon: D'accord. Donc vous avez moins matière à pêcher.

Pêcheur: Voilà. Ça change beaucoup de choses.

Manon: Ok. Et donc vous, j'ai vu que vous aviez pas mal d'espèces.

Pêcheur: On fait beaucoup de coquillages et tout ça.

Manon: Et est-ce qu'elles sont issues de la pêche durable?

Pêcheur: Ouais, aussi. On fait un quota, on fait une taille. On fait une taille depuis 15 ans. Heureusement qu'on a fait ça, autrement on n'en pêcherait plus. On ne pêcherait plus de bulots. Déjà quand j'ai commencé la pêche au bulot en 88, on faisait 3 tonnes de bulots par jour. Aujourd'hui, on a fait 300 kilos. Due beaucoup pour moi, au réchauffement, au départ, il y a cette pêche. Si on n'avait pas fait un quota et une taille, aujourd'hui, il y a des jours de fermeture de pêche, on n'en pêcherait plus. Je ne suis pas sûr que dans 10 ans, on en pêche encore.

Manon: Donc vous êtes globalement d'accord avec ces lois qui ont été mises en place ?

Pêcheur: Oui, voilà.

Manon: Vous pensez que c'est une bonne chose?

Pêcheur: Il ne faut pas être contre la loi, mais la nature, nous c'est naturel, on n'en semence pas, c'est pas comme des carottes, vous les récoltez et vous resemers, tout est naturel, à part les huîtres qu'on les mangent, vous les mettez dans un panier comme les huîtres par exemple, après ça repousse, c'est naturel, les bulots, les crabes, les homards, il n'y a pas encore beaucoup d'élevages, l'élevages qu'il y a aujourd'hui c'est les palourdes, les coques. Après, le petit coquillage, c'est naturel. Pour moi, tout ce qui se réchauffe, c'est le gros problème.

Manon: Vous êtes pêcheur, c'est ça ? Vous avez vos parcs ?

Pêcheur: Pêcheur, c'est pêcheur, mais il n'y a pas de parc. Les parcs, c'est ostréiculture et mytiliculture . Ostréiculteur, c'est les huîtres. Mytiliculture, c'est les moules. Et conchyliculture, c'est les deux. C'est juste un mot. Et pêcheur, c'est le bateau, tout simplement. On ne pêche pas n'importe quoi avec n'importe quel bateau et on ne fait pas ce qu'on veut. Il faut une licence pour chaque espèce.

Manon: Donc vous êtes conchyliculteur ?

Pêcheur: Oui, on fait les deux. On fait les deux aussi la pêche. On fait la pêche au bulot aussi.

Manon: [...] Parce que vos parcs à huître, ils sont sur la côte, c'est ça ?

Pêcheur: Sur le littoral, oui, voilà.

Manon: C'est ce que vous voyez pratiquement tous les jours. Oui, c'est ça, avec les marées.

Pêcheur : Voilà, sur les marées.

Manon: Et ça fait combien de temps que vous avez remarqué une différence ?

Pêcheur : Ça fait 5-6 ans déjà que ça bouge beaucoup. Surtout le réchauffement de l'eau. Oui, voilà. Pour moi c'est beaucoup ça. Et les prédateurs, c'est l'araignée. Beaucoup de prédateurs, c'est l'araignée. Beaucoup d'araignées de plus en plus, parce que l'eau est de plus en plus chaude au bord. Donc les araignées ne partaient plus au large comme avant. Avant, ils partaient au large. Maintenant ils ont trouvé et ils ont trouvé un garde-manger ici par chez nous. Et d'après Ifremer il n'y aurait plus beaucoup à manger pour les espèces comme ça. Donc au large.

Manon: Est-ce que vous avez des critiques par rapport aux politiques de pêche durable ou vous êtes totalement d'accord ?

Pêcheur: Il y a des choses bien, il y a des choses plutôt pas bien.

Manon: Vous avez des exemples ?

Pêcheur: Je ne suis commandé que par des gens de Bruxelles qui n'ont jamais vu la mer, ce n'est pas normal. C'est ce qu'on nous rapporte. Quand vous êtes au 15ème étage et que vous n'avez jamais vu une mouette, voilà. Après, il faut demander déjà aux pêcheurs, aux ostréiculteurs, qu'est-ce qui va, mais qu'est-ce qui ne va pas ? Ils croient toujours qu'on en veut toujours plus, mais non, c'est pas ça. Comme aujourd'hui, je vous ai expliqué, aujourd'hui, il est interdit de mettre des huîtres mortes quand on calibre des huîtres, ni de les remettre à la mer. Expliquez-moi pourquoi ? Parce qu'il y en a un qu'a dit ça, et qu'est peut-être à Bruxelles Les huîtres, ils viennent de la mer. Le coquillage soit vide et qu'on le remette à la mer, qu'on le remette dans... Tout simplement pour... nous faire toujours plus payer. Pour mettre dans quoi ? Dans une déchetterie. Ils vont aller où ? Ils vont le brailler, ils vont aller je ne sais pas où. Pour encaisser tous ces... tous ces milliardaires. Qu'est-ce qu'il y a à la déchetterie ? Qu'est-ce qu'il y a de tous les grands groupes ? C'est comme les autoroutes. C'est plus l'État, c'est des groupes milliards. Et tous

ces gens-là, ils achètent tout, soit la flotte, l'électricité, le machin, on n'a plus rien à dire. Donc on nous interdit de mettre des coquillages vides à la mer, par exemple.

Manon: Et donc, vous, vous le faites, ou...

Pêcheur: Ben non, c'est interdit, on a plus le droit maintenant.

Manon: Ouais. Et donc qu'est-ce que vous pensez qu'il pourrait être fait à l'échelle politique pour améliorer tout ça ?

Pêcheur: Déjà, qu'on ait des réunions plus avec les pêcheurs, pas toujours avec des gens qui sont ministres de la mer mais qui n'ont jamais fait la pêche. Voilà. Alors déjà, il faut partir de la base. Un petit peu comme avec les Anglais. On a terminé d'aller en Angleterre. Les Anglais viennent préchauffer au milieu de Saint-Jacques aussi. Et c'est normal. Nous, on fait des choses non plus durables. On fait des ouvertures, des fermetures. Et puis eux viennent n'importe quand.

Manon: Est-ce que vous vous considérez comme un pêcheur artisanal ou pas ?

Pêcheur: Oui, artisanal, oui, toujours. C'est encore la petite pêche. On n'est pas industriel, c'est pas les bateaux de cent mètres.

Manon: Est-ce que vous avez des produits labellisés ou pas du tout ?

Pêcheur: Oui, il y a les bulots.

Manon: Bio ?

Pêcheur: C'est pas bio, c'est IGP. Ah, après vous avez quoi... Les huîtres qui viennent du IGP, avec l'année prochaine. Les huîtres de Normandie.

Manon: Pourriez-vous nous expliquer ce label ?

Pêcheur: Ce label, tout simplement, c'est une taille. Vous savez, il y a une couleur, il y a une taille. Il y a aussi la taille, la couleur, le coquillage. On a aussi le quota. Voilà. On va pas les pêcher n'importe comment. Ça, ça peut être beaucoup de choses. On va pouvoir vendre un bulot qui est plein de petits coquillages blancs dessus, par exemple. Ça, c'est pas IGP. L'IGP, c'est vraiment une qualité.

Manon: Donc, c'est l'organisme IGP qui vient [...].

Pêcheur: Oui, c'est lui qui le demande au départ.

Manon: D'accord.

Pêcheur: Après, c'est l'IMAO. On est certifié par l'IMAO. C'est encore une échelle, c'est un peu compliqué. Après, une fois qu'on est accepté, voilà. Il y a beaucoup de critères à faire.

Manon: Donc, ils vérifient vos produits, ils les certifient, vous devez payer.

Pêcheur: Ah bah oui. Pour être IGP, il faut payer. Nous, on doit payer 500 € par an pour en faire partie.

Manon: Et ça vous apporte quelque chose, du coup ?

Pêcheur: J'y étais, mais je n'y suis plus. Je trouve que ça n'apporte pas grand-chose. Les gens, ils voient pas encore la différence. C'est un petit peu comme le bio, qui avait une cote, maintenant, qui ne paye plus la cote. Moi, je trouve que c'est bien.

Manon: Et sur le suivi de ce label, à part payer 500 € par an, il y a des contrôles ?

Pêcheur: Oui.

Manon: Donc il y a quelqu'un de l'organisme qui vient tous les ans pour vous voir ?

Pêcheur: Oui, c'est certifié. Ils viennent pour le service. Ils viennent comme veritas Si vous connaissez Veritas. C'est eux qui sont certifiés donc il faut toujours payer.

Manon: Donc à chaque fois que quelqu'un vient contrôler votre marchandise, vous devez lui payer en plus ?

Pêcheur: Non, non, non. On paye 500\$, c'est un abonnement. C'est suivant le tonnage qu'on peut vendre. Après, il n'y a plus beaucoup de choses comme ça. C'est bien l'IGP. Mais bon... Tout le monde ne connaît pas. Il n'y a plus pas assez de publicités de faites sur l'IGP.

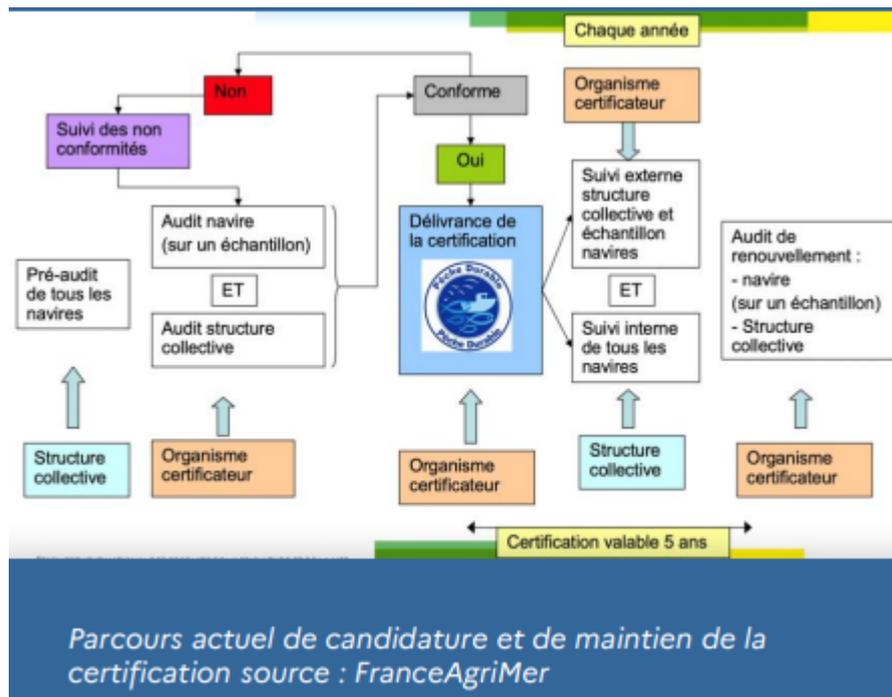
Manon: Donc vous avez quitté ce label parce que les gens ne s'intéressent pas du tout ?

Pêcheur: Oui, j'ai fait moi-même, je fais ma qualité, point. Tout le monde me connaît ici.

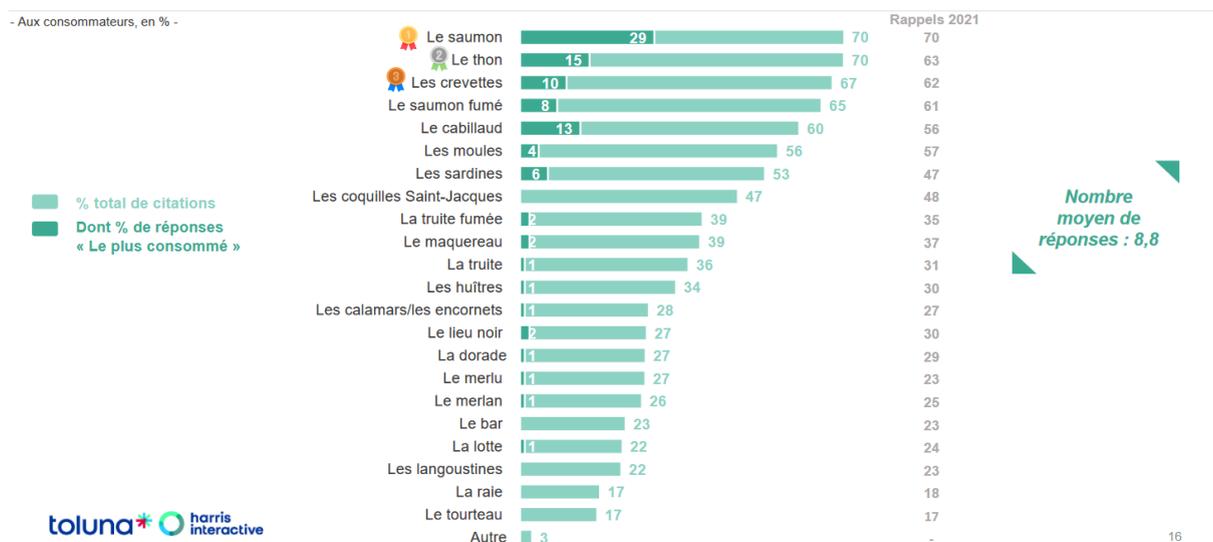
Manon: Donc quand les gens viennent acheter chez vous, ils ne demandent pas du tout si vous êtes labellisé ou pas ?

Pêcheur: Non, ce n'est pas toujours évident. Comme le bio, vous pouvez voir aujourd'hui, il n'a plus la cote comme il y a 4-5 ans. Le bio, ça diminue, parce qu'il y a trop de taxes à payer, je pense. Après, le rendement n'est pas le même. Nous, c'est tout ce qui est naturel. La pêche, c'est la pêche. Par exemple, le bio de la culture, c'est pas pareil. Le rendement n'est pas le même. Payer plus cher, tout le monde n'est pas prêt aujourd'hui. On est dans un moment où on est plus ou moins dans la crise. La crise, il y a deux ans, on y pensait, mais ce n'était pas comme ça. Voilà.

Annexe schéma certification :

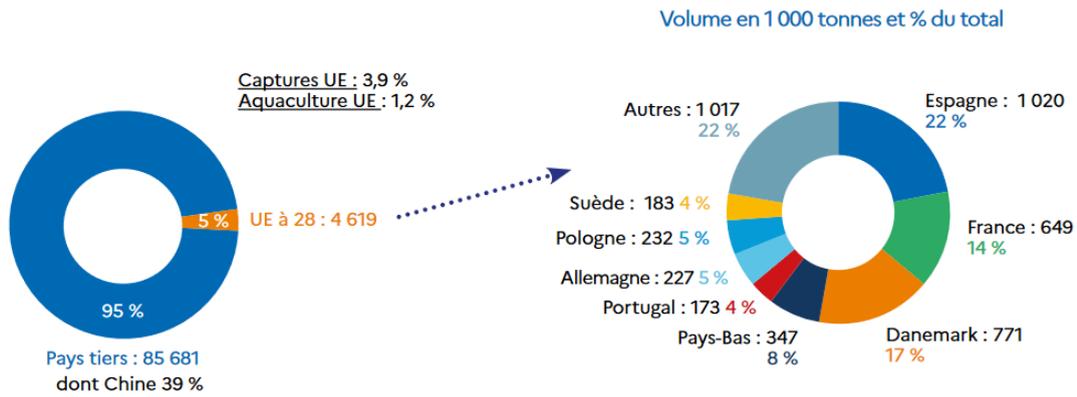


Annexe Les produits aquatiques les plus consommés en France en 2023 :

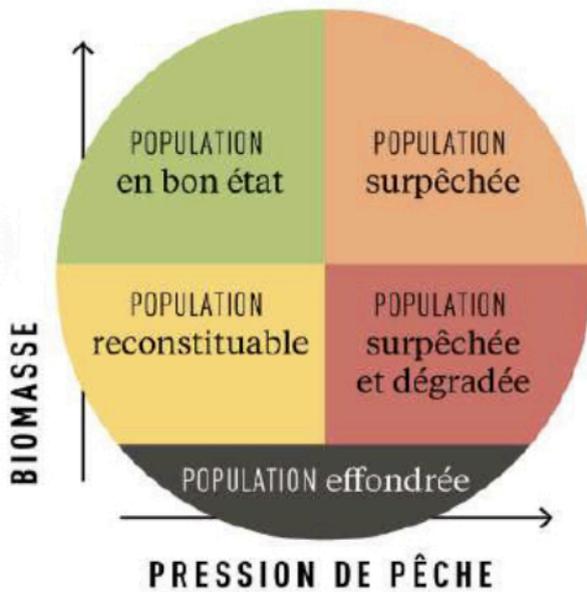


Annexe chiffre de la pêche mondiale :

La France dans l'UE à 28 et dans le monde en 2020



Source : Eurostat (pays de l'UE), FAO (autres pays)



GLOSSAIRE

ZEE	bande de mer ou d'océan située entre les eaux territoriales et les eaux internationales, sur laquelle un État riverain (parfois plusieurs États dans le cas d'accords de gestion partagée) dispose de l'exclusivité d'exploitation des ressources.
Lobby	groupe de pression. Il s'agit d'une organisation regroupant des intérêts communs à des institutions ou entreprises. Un lobby défend ses valeurs et intérêts auprès des décideurs politiques.
Halieutique	Qui concerne l'ensemble des disciplines touchant de près ou de loin à la pêche.
Loi sur le devoir de vigilance	Promulguée en 2017, contraint les grandes entreprises françaises à divulguer un plan de vigilance comprenant des mesures visant à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement découlant de leurs activités.
Poissons benthiques	Ou appelés poissons de fond, vivent au plus proche du substrat du milieu aquatique sous-marin (en-dessous de 200 mètres).

ACRONYMES

AAPPMA	Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
AECP	Agence européenne de contrôle des pêches
AMP	Aires marines protégées
ANBDD	Agence normande de la biodiversité et du développement durable
CNDP	Commission nationale du débat public
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COFRAC	Comité français d'accréditation
DAM	Direction des affaires maritimes
DGAMPA	Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
DITP	Direction interministérielle de la transformation publique
DPMA	Directions de pêches maritimes et de l'aquaculture
FAM	FranceAgriMer
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling (Labellisation et accréditation sociale et environnementale internationale)
MSC	Marine Stewardship Council
OC	Organismes Certificateurs
OFB	Office Français de la Biodiversité
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PCP	Politique commune de la pêche
RMD	Rendement Maximum Durable

TAC	Totaux Admissibles de Captures
WWF	World Wide Fund for Nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

BIBLIOGRAPHIE

Qu'est que la pêche durable?

REJETS ET OBLIGATION DE DÉBARQUEMENT | Sathoan. (s. d.).

<https://sathoan.fr/rejets-et-obligation-de-debarquement/> consulté le 14/12/2023

TAC et quotas. (s. d.). Pour une pêche durable.

<https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/comment/4.-Decisions/TAC-et-quotas> consulté 16/12/2023

Feuille de route décarbonation de la filière maritime (Janvier 2023)

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/05.07.2023_Synthese_Feuille_de_route_numerique.pdf consulté le 5/01/2024

Assemblée nationale (17/07/19). *Rapport d'information déposé par la commission des affaires européennes sur une pêche durable pour l'Union européenne*. Consulté le 20/01/24.

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B2175.html> consulté le 6/01/2023

Joseph J. & Romiti G. (2021, 29 Mars) *Quelle pêche durable en mer face au changement climatique* consulté 28/12/2023

Ministère de la mer (2022, Mars) *Plan d'action pour une pêche durable*

Didier G. *Surexploitation et pêche durable: quels enjeux pour aujourd'hui et pour demain* consulté le 7/01/2024

Ifremer (2013, Juillet) *Rendement Maximal Durable (RMD): concilier conservation et exploitation* consulté 6/12/2023

Marshall, Kristin & Levin, Phillip. (2017). When "sustainable" fishing isn't. 10.1093/oso/9780198808978.003.0017 consulté le 22/01/2024

Le cabillaud, un poisson menacé | WWF France. (s. d.). WWF France. <https://www.wwf.fr/especes-prioritaires/cabillaud> consulté 28/12/2023

Trusts, P. C. (2021, 22 mars). *Enseignements tirés de la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche de l'Union européenne*. The Pew Charitable Trusts. <https://www.pewtrusts.org/fr/research-and-analysis/reports/> consulté le 5/01/2024

L'obligation de débarquement, un défi à relever | CRPMEM. (s. d.). <https://www.peche-nouvelleaquitaine.com/lobligation-de-debarquement-un-defi-relever#:~:text=Ce%20r%C3%A8glement%20consiste%20%C3%A0%20interdire,disposent%20pas%20des%20quotas%20n%C3%A9cessaires.> consulté le 14/12/2023

Rosen, J. (s. d.). *Fact Sheet : Understanding MSY - Stockholm University Baltic Sea Centre.*

<https://www.su.se/stockholm-university-baltic-sea-centre/web-magazine-baltic-eye/fisheries/fact-sheet-understanding-msy-1.607831#:~:text=As%20a%20management%20goal%2C%20the,undergo%20natural%20fluctuations%20in%20abundance> consulté 6/12/2023

Pauly, D., & Froese, R. (2020). MSY needs no epitaph—but it was abused. *Ices Journal of Marine Science*, 78(6), 2204-2210. <https://doi.org/10.1093/icesjms/fsaa224> consulté 6/12/2023

Les acteurs de la pêche durable :

Rosset, S. (2023, 26 décembre). *Le palmarès dramatique des supermarchés français sur leurs ventes de thon.* BLOOM Association.

<https://bloomassociation.org/le-palmares-dramatique-des-supermarches-francais-pour-leurs-ventes-de-thon/> Consulté le 25/11/23.

Malhère, M. (2024, 18 janvier). *Leclerc reste en tête dans la grande distribution.* Le Figaro. <https://www.lefigaro.fr/societes/leclerc-reste-en-tete-dans-la-grande-distribution-20240118> Consulté le 20/01/24.

Poiscaille. *Poiscaille : commander poissons frais, poissonnerie en ligne.* <https://poiscaille.fr/> Consulté le 15/01/24.

Poiscaille: Informations, recrutement, emploi, stage. (27/01/2024). <https://www.welcometothejungle.com/fr/companies/poiscaille> Consulté le 28/01/24.

Chalutier. Pour une pêche durable. <https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-navires/Chalutier> Consulté le 18/11/2023

La police des pêches. Secrétariat d'État chargé de la Mer. <https://www.mer.gouv.fr/la-police-des-peches> Consulté le 14/01/2024

Direction générale des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) Service-Public.fr. <https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/b7b3f127-bc9d-47de-8094-cb38525dcfb8> Consulté le 25/11/2023

L'Ifremer en bref. Ifremer. <https://www.ifremer.fr/fr/l-ifremer-en-bref> Consulté le 06/12/2023

BLOOM Association. *Notre mission.* Consulté le 18/12/2023 <https://bloomassociation.org/notre-mission/>

Bloom Association (08/11/2023) *Délibérement Ignorant*
<https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/11/Deliberement-ignorants.pdf> Consulté le 18/12/2023

Ouest-France.fr, (31/08/2023), ORIOT, Juliette. *Grande distribution : Leclerc s'impose, Lidl et Aldi ralentissent, selon le classement Kantar*.
<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/leclerc/grande-distribution-leclerc-simpose-lidl-et-aldi-ralentissent-selon-le-classement-kantar-9d843cd8-4714-11ee-be1c-14e3ad931255>. Consulté le 05/12/2023

OMC (08/03/2023) *Le Japon est le premier donateur au Mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche*. Consulté le 21/01/2024, https://www.wto.org/french/news_f/pres23_f/pr918f.htm

Les Echos (27/06/2022). *Poiscaille, des paniers de poissons frais et durables en circuit court*. Consulté le 14/01/2024
<https://www.lesechos.fr/weekend/planete/poiscaille-des-paniers-de-poissons-frais-et-durables-en-circuit-court-1915145>

Catching the potential. *Project – catching the potential*. Consulté le 17/01/2024
<https://catchingthepotential.eu/project/>

Europêche. *À propos de nous*. Consulté le 8/01/2024,
<http://europeche.chil.me/a-propous-de-nous>

Légifrance. *Décret n° 2022-1058 du 29 juillet 2022 relatif aux attributions du secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer*
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046113147> Consulté le 25/01/2024.

@NatGeoFrance. (24/03/2022). *Pêche mondiale : Les poissons de la discorde*. National Geographic.
<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/peche-mondiale-les-poissons-de-la-discorde> Consulté le 20/11/2023

JEGOU, B. (24/11/2022). *Les captures de poissons à l'échelle mondiale s'affichent toujours en excès et menacent la ressource*. Ouest-France.fr.
<https://www.ouest-france.fr/mer/peche/les-captures-de-poissons-a-l-echelle-mondiale-s-affichent-toujours-en-exces-et-menacent-la-ressource-51aa7e52-4fae-11ed-815d-27e2dad20e01> Consulté le 25/11/2023

Dragueur. *Pour une pêche durable*.
<https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-pêche/La-peche/comment/Les-navires/Dragueur> Consulté le 18/11/2023

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. *Administration centrale*. Consulté 30/11/2023, <https://agriculture.gouv.fr/administration-centrale>

Surfrider France. *L'organisation*. Surfrider Foundation. <https://www.surfrider.fr/qui-sommes-nous/organisation/> Consulté le 20/12/2023

Surfrider France. *Nos missions*. <https://www.surfrider.fr/nos-missions/> Consulté le 21/12/2023

L'Europe s'engage en France, le portail des Fonds européens. *Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture*. (07/07/2023). <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-et-la-peche-FEAMPA> Consulté le 25/11/2023

Rapport Toluna, Harris interactive. *Les Français et les produits aquatiques. Poissons, coquillages et crustacés : quelle image, quelle consommation chez les Français ?* (Mai 2023) Consulté le 3/21/2024
<https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2023/07/Rapport-Toluna-Harris-Les-Francais-et-les-produits-aquatiques-Armstrong-avec-note-V2.pdf>

actu.fr..Le Journal des Sables. (12/02/2021). *Vendée : ce temps où le dauphin se mangeait en steak*
https://actu.fr/pays-de-la-loire/les-sables-d-olonne_85194/vendee-ce-temps-ou-le-dauphin-se-mangeait-en-steak_39206802.html Consulté le 05/01/2024

Intermarché. *Préserver le vivant*
<https://www.intermarche.com/enseigne/edito/mieux-produire-respect-animal>
Consulté le 10/12/2023

Zone économique exclusive (Zee). [Terme]. Géoconfluences.
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/zone-economique-exclusive-zee>
Consulté le 11/01/2024

Lobby : Définition simple et facile du dictionnaire. (09/06/2021).
<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/lobby/> Consulté le 20/12/2023

Halieutique : Définition simple et facile du dictionnaire.
<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/halieutique/> Consulté le 15/12/2023

Les labels :

Pêche : les labels sont-ils satisfaisants ? (s. d.). Ifremer.
<https://www.ifremer.fr/fr/ressources/peche-les-labels-sont-ils-satisfaisants>
Consulté le 10/01/2024

Paulyne. (2023, août 16). *Tout savoir sur la pêche durable : labels et impact sur la biodiversité*. La Fourche.
<https://blog.lafourche.fr/peche-durable-labels-techniques-de-peche> Consulté le 21/01/2024

Paulyne. (2023b, août 16). Tout savoir sur la pêche durable : labels et impact sur la biodiversité. *La Fourche*.
<https://blog.lafourche.fr/peche-durable-labels-techniques-de-peche> Consulté le 05/01/2024

Mieux connaître les Labels de la filière Mer. (2023, 25 juillet). *Klarys*.
<https://www.klarys.io/articles/peche-durable-labels-produits-mer> Consulté le 20/12/2023

Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins. (2021, 23 novembre). *Les écolabels de la pêche - CNPMM*. CNPMM.
<https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise/ecolabels/> consulté le 29/11/2023

Torgemen, É. (2020, 5 juin). Le label MSC pour une pêche durable est-il une « imposture » ? *leparisien.fr*.
<https://www.leparisien.fr/environnement/le-label-msc-pour-une-peche-durable-est-il-une-imposture-05-05-2020-8311161.php> consulté le 28/12/2024

MSC France | Référentiel Pêcheries MSC. (s. d.). France - French.
<https://www.msc.org/fr/certification-msc/referentiel-pecheries-msc> consulté le 12/01/2024

FranceAgriMer, (2020, février). Dossier de presse Ecolabel.
<https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/63293/document/DOSSIER%20DE%20PRESSE%20ECOLABEL%202020.pdf?version=1>

Agriculture Gouv (2017, 14 décembre). Recevoir l'écolabel "pêche durable"
https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/peche-et-aquaculture/s-inscrire-dans-une-demarche-de/article/recevoir-l-ecolabel-peche-durable?id_rubrique=100&rubrique_all=1

DITP (2022, juin). Diagnostic écolabel pêche durable
https://www.modernisation.gouv.fr/files/2023-03/RAPPORT_PECHE DURABLE_20223%20V3.pdf consulté le 02/01/2023

Bercy Infos (2023, 08 décembre). AOP-AOC, IGP, AB...Les labels de qualité dans l'alimentation
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aop-aoc-igp-stg-labels-certification-alimentation#> consulté le 17/12/2023

France, W. (2020, 2 avril). Déclaration du WWF sur le manque de réforme du label MSC | WWF France. WWF France.
<https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/declaration-du-wwf-sur-le-manque-de-reforme-du-label-msc> consulté le 03/01/2024

Critiques des politiques de communication et ses limites :

MSC pêche durable (25/09/18). *Le label MSC de pêche durable*. Youtube. Consulté le 20/11/24. <https://www.youtube.com/watch?v=gZ70NN0VEvs>

MSC pêche durable (12/12/2023). *MSC - le témoignage engagé des pêcheurs de Coquilles Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc*. Youtube. Consulté le 14/01/24. <https://www.youtube.com/watch?v=8RPM6zhKYug>

Office français de la biodiversité (27/11/21). *Une pêche durable et respectueuse de la biodiversité*. Youtube. Consulté le 14/12/24. <https://www.youtube.com/watch?v=joi8TKGkkXQ>

Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. *Créer un label : les 6 étapes clés*. Consulté le 20/11/23. <https://www.economie.gouv.fr/apie/creer-un-label-les-6-etapes-cles>

FranceAgriMer. *Ecolabel des produits de la pêche maritime Label "pêche durable"*. Consulté le 18/01/24.

WWF. *Consoguide du WWF*. Consulté le 20/01/24. <https://www.consoguidepoisson.fr/>

WWF International (06/07/17). *Nonoy and the Sea Monster*. Youtube. Consulté le 20/01/24. <https://www.youtube.com/watch?v=LMyknt5-iqU>

WWF (29/06/2017). *Un court métrage du WWF pour sensibiliser au fléau de la surpêche*. Consulté le 20/01/24. <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/un-court-metrage-du-wwf-pour-sensibiliser-au-fleau-de-la-surpeche>

BLOOM. Consulté le 25/01/24. <https://bloomassociation.org/>

Assemblée nationale (17/07/19). *Rapport d'information déposé par la commission des affaires européennes sur une pêche durable pour l'Union européenne*. Consulté le 20/01/24. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B2175.html>

Secrétaire d'État chargé de la Mer (08/01/24). *Le patrimoine marin et les aires marines protégées françaises*. Consulté le 16/01/24. <https://www.mer.gouv.fr/le-patrimoine-marin-et-les-aires-marines-protegees-francaises>

National Geographic (20/05/21). *La France multiplie les aires marines protégées... qu'elle peine à protéger*. Consulté le 23/01/24. <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2020/11/la-france-multiplie-l-es-aires-marines-protegees-quelle-peine-a-protoger>

BLOOM. *Obtenir des aires marines réellement protégées (AMP)*. Consulté le 23/01/24. <https://bloomassociation.org/aires-marines-protegees/>

UICN. *Les zones de protection forte en mer*. Consulté le 23/01/24
[rapport_final_zpf-070921.pdf \(uicn.fr\)](#)

Perry Allison (2022). *Extensive use of habitat-damaging fishing gears inside habitat-protecting marine protected areas*. Consulté le 23/01/24

Mediapart (22/03/24). *Pêche française : et si cette crise n'était qu'un début ?* Consulté le 23/01/24
<https://blogs.mediapart.fr/association-pleine-mer/blog/220323/peche-francaise-et-si-cette-crise-netait-quun-debut>

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (06/02/23). *Le patrimoine marin et les aires marines protégées françaises*. Consulté le 22/01/24
<https://www.ecologie.gouv.fr/patrimoine-marin-et-aires-marines-protegees-francaises>

WWF (06/20). *Soutenabilité, stabilité et sécurité dans le secteur de la pêche*. Consulté le 16/01/24.

Ministère de la mer (03/22). *Plan d'action pour une pêche durable*. Consulté le 18/01/24.

Environmental Sciences Europe. *Drawing the line between sustainable and unsustainable fish: product differentiation that supports sustainable development through trade measures*. Consulté le 15/01/24.

European Commission (2023). *Scientific Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF) – Social Data in Fisheries (STECF 23-17)*. Consulté le 15/01/24.

BLOOM (24/01/24). *Changer de cap. Pour une transition sociale-écologique des pêches*. Consulté le 24/01/24.

Les alternatives à la pêche durable :

Préfet du Morbihan (12/01/24). *Pêche embarquée*. Consulté le 13/01/24
<https://www.morbihan.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-securite-maritime/Activites-de-loisir/Peche-de-loisir/Peche-embarquee/Peche-embarquee>

Comité des pêches. *Les filets*. Consulté le 13/01/24
<https://www.comite-peches.fr/la-peche-francaise/techniques-de-peches/les-filets/>

Ifremer (04/02/22). *Pêche : peut-on mettre fin aux prises accessoires ?* Consulté le 29/01/24.
<https://www.ifremer.fr/fr/ressources/peche-peut-mettre-fin-aux-prises-accessoires>

Larrieu frères. Consulté le 13/01/24
[Filets de pêche, épervier, carrelet & senne | Larrieu Frères \(larrieufreres.fr\)](#)

France AgriMer. *Les données. Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2023.* https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/72218/document/CC_p%C3%A4che_2023_FR.pdf?version=14 Consulté le 16/01/24

Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture. (2022, 14 février). *Alimentation - poisson aquaculture. Poisson Aquaculture.* <https://www.poisson-aquaculture.fr/les-poissons-daquaculture/alimentation/> Consulté le 29/01/24

L'aquaculture française. *L'économie bleue en France 2022* <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2023/04/06-l-economie-bleue-en-france-2022-aquaculture.pdf> Consulté le 16/01/24

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. *Maladies des animaux aquatiques.* <https://agriculture.gouv.fr/maladies-des-animaux-aquatiques> Consulté le 10/01/24